

Rapport annuel 2023/2024

Rapport annuel et états financiers révisés
au 31 août 2024



**Fonds commun de placement de droit luxembourgeois
R.C.S. Luxembourg N° K 300**

UBS (Lux) Emerging Economies Fund
UBS (Lux) Emerging Economies Fund – Global Bonds (USD)
UBS (Lux) Emerging Economies Fund – Global Short Term (USD)¹

¹ en liquidation au 30 novembre 2023

Sommaire

Catégories de placements et ISIN	2
Gestion et Administration	3
Caractéristiques du Fonds	4
Rapport d'audit	11
UBS (Lux) Emerging Economies Fund	14
UBS (Lux) Emerging Economies Fund – Global Bonds (USD)	17
UBS (Lux) Emerging Economies Fund – Global Short Term (USD) ¹	32
Notes aux états financiers	37
Annexe 1 – Engagement global (non audité)	46
Annexe 2 – Garanties – Prêts de titres (non audité)	47
Annexe 3 – Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (SFTR) (non audité)	48
Annexe 4 – Principes de rémunération pour la Société de gestion (non audité)	51

¹ en liquidation au 30 novembre 2023

Restrictions de vente

Les parts de ce Fonds ne peuvent être offertes, vendues ou livrées sur le territoire des États-Unis d'Amérique.

Catégories de placements et ISIN

UBS (Lux) Emerging Economies Fund –

Global Bonds (USD)

F-acc	LU0426895057
I-A1-acc	LU0426895305
(EUR hedged) I-A1-acc	LU2586839198
I-B-acc	LU0426896022
(EUR hedged) I-B-acc	LU2199275095
I-X-acc	LU0426896378
(CHF hedged) I-X-acc	LU0654573939
(EUR hedged) I-X-acc	LU0674194641
I-X-dist	LU0426896295
K-X-acc	LU1572324363
P-acc	LU0084219863
(CHF hedged) P-acc	LU0776291576
(EUR hedged) P-acc	LU0776291659
(CHF hedged) P-dist	LU0505553213
P-mdist	LU0281209311
Q-acc	LU0358455698
(EUR hedged) Q-acc	LU0848087846
Q-dist	LU0426895131
(CHF hedged) Q-dist	LU1240777703
U-X-acc	LU0426896535
U-X-UKdist-mdist	LU1896727648

Global Short Term (USD)¹

I-B-acc	LU0540970182
(EUR hedged) I-B-acc	LU1706618342
I-X-acc	LU0760909399
(CHF hedged) I-X-acc	LU1921469844
(EUR hedged) I-X-acc	LU1822788078
(EUR hedged) K-X-acc	LU1856011298
P-acc	LU0055660707
(CHF hedged) P-acc	LU0776291733
(EUR hedged) P-acc	LU0509218169
P-dist	LU0512596619
(CHF hedged) P-dist	LU0509218326
(EUR hedged) P-dist	LU0509218086
Q-acc	LU0633979975
(CHF hedged) Q-acc	LU1240778008
(EUR hedged) Q-acc	LU0633997878
Q-dist	LU1240778693
(CHF hedged) Q-dist	LU1240778180
(EUR hedged) Q-dist	LU1240778263

¹ en liquidation au 30 novembre 2023

Gestion et Administration

Société de gestion

UBS Asset Management (Europe) S.A.*
33A, avenue John F. Kennedy
L-1855 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg N° B 154 210

Conseil d'administration

Michael Kehl, Président
Head of Products
UBS Asset Management Switzerland AG
Zurich, Suisse

Ann-Charlotte Lawyer, Membre
Independent Director
Luxembourg, Luxembourg

Eugène Del Cioppo, Membre
CEO
UBS Fund Management (Switzerland) AG
Bâle, Suisse

Francesca Prym, Membre
CEO
UBS Asset Management (Europe) S.A.*
Luxembourg, Luxembourg

Miriam Uebel, Membre
(jusqu'au 30 octobre 2023)
Institutional Client Coverage
UBS Asset Management (Deutschland) GmbH
Frankfurt-sur-le Main, Allemagne

Gestionnaire de portefeuille

UBS Asset Management (Americas) LLC., Chicago**

Dépositaire et Agent payeur central

UBS Europe SE, Luxembourg Branch
33A, avenue John F. Kennedy
L-1855 Luxembourg

Agent administratif

Northern Trust Global Services SE
10, rue du Château d'Eau
L-3364 Leudelange

Réviseur d'entreprises du Fonds

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
2, rue Gerhard Mercator, B.P. 1443 L-1014 Luxembourg

Distribution en Suisse

Représentant
UBS Fund Management (Switzerland) AG
Aeschenvorstadt 1, CH-4051 Bâle

Agents payeurs
UBS Switzerland AG
Bahnhofstrasse 45, CH-8001 Zurich
et ses agences en Suisse

Le prospectus, le PRIIPs DIC (Produits d'investissement packagés destinés aux investisseurs de détail et les produits d'investissement d'assurance document d'Informations clés), le règlement de gestion, les rapports annuels et semestriels, ainsi que les modifications apportées au portefeuille-titres du fonds de placement cité dans la présente publication sont disponibles sans frais auprès d'UBS Switzerland AG, Boîte postale, CH-8001 Zurich ou d'UBS Fund Management (Switzerland) AG, Boîte postale, CH-4002 Bâle.

* Au 1er octobre 2024, UBS Fund Management (Luxembourg) S.A a été redénommée en UBS Asset Management (Europe) S.A.

** Au 1er mars 2024, UBS Asset management (Americas) Inc. a changé sa forme de société et a été redénommée en UBS Asset Management (Americas) LLC.

Le prospectus, le PRIIPs DIC (Produits d'investissement packagés destinés aux investisseurs de détail et les produits d'investissement d'assurance document d'Informations clés), le règlement de gestion, les rapports annuels et semestriels ainsi que les modifications apportées au portefeuille-titres du fonds de placement cité dans la présente publication sont disponibles sans frais auprès des distributeurs et au siège de la Société de gestion.

Caractéristiques du Fonds

UBS (Lux) Emerging Economies Fund (ci-après le «Fonds») propose à l'investisseur différents compartiments («structure à compartiments multiples»), qui investissent chacun selon la politique de placement décrite dans le prospectus. Les caractéristiques des divers compartiments sont définies dans le prospectus, qui est mis à jour chaque fois qu'un nouveau compartiment est lancé.

Conformément à la partie I de la loi luxembourgeoise du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif, le Fonds a été émis en tant que fonds de placement ouvert juridiquement dépendant sous la forme juridique d'un fonds commun de placement (FCP) et adapté en février 2004 aux exigences de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif. Le Fonds est régi depuis le 1^{er} juillet 2011 par la Loi du 17 décembre 2010, telle que modifiée.

Le règlement de gestion a été publié au moyen d'une mention de dépôt pour la première fois le 11 mars 1995 dans le «Mémorial» luxembourgeois, et dernièrement le 11 avril 2017 dans le Recueil Electronique des Sociétés et Associations (RESA).

Le règlement de gestion du Fonds peut être modifié sous réserve des prescriptions légales. Toute modification est publiée au moyen d'une mention de dépôt dans le RESA et comme décrit dans le prospectus à la section «Rapports et publications périodiques». Le nouveau règlement de gestion entre en vigueur le jour de la signature par la Société de gestion et le dépositaire. La version consolidée est déposée aux fins de consultation au Registre de Commerce et des Sociétés.

Le 15 novembre 2010, UBS Asset Management (Europe) S.A. * a pris en charge les fonctions de Société de gestion.

En tant que Fonds de placement, le Fonds n'a pas de personnalité juridique. L'actif net total d'un compartiment est la propriété indivisible de tous les porteurs de parts participants ayant les mêmes droits proportionnellement à leurs parts. Il est séparé de l'actif de la Société de gestion. Les valeurs mobilières et autres actifs du Fonds sont gérés comme des actifs séparés de la Société de gestion dans l'intérêt et pour le compte des porteurs de parts.

Le règlement de gestion permet à la Société de gestion de créer différents compartiments pour le Fonds ainsi que différentes catégories de parts avec des caractéristiques spécifiques au sein de ces compartiments. Le prospectus est mis à jour chaque fois qu'un nouveau compartiment est lancé ou qu'une catégorie de parts supplémentaire est créée.

Les compartiments suivants sont actifs au 31 août 2024:

UBS (Lux) Emerging Economies Fund	Monnaie de compte
- Global Bonds (USD)	USD

Différentes catégories de parts peuvent être proposées pour les compartiments. Les informations concernant les catégories de parts disponibles pour chaque compartiment sont disponibles auprès de l'agent administratif et à l'adresse www.ubs.com/funds.

Les parts sont émises uniquement sous forme nominative.

«P»

Les parts des catégories dont la dénomination comporte la lettre «P» sont proposées à tous les investisseurs. Elles affichent une plus petite unité négociable de 0.001. Dans la mesure où la Société de gestion n'en décide pas autrement, le prix de souscription initiale de ces parts s'élève à 100 AUD, 400 BRL, 100 CAD, 100 CHF, 2'000 CZK, 700 DKK, 100 EUR, 100 GBP, 1'000 HKD, 10'000 JPY, 900 NOK, 100 NZD, 500 PLN, 1'000 RMB, 3'500 RUB, 700 SEK, 100 SGD, 100 USD ou 1'000 ZAR.

«K-1»

Les parts des catégories dont la dénomination comporte la mention «K-1» sont proposées à tous les investisseurs. Elles affichent une plus petite unité négociable de 0.001. Le montant minimum d'investissement correspond au prix de souscription initiale de la catégorie de parts et est utilisé par les intermédiaires financiers au niveau des clients. Ce montant minimum d'investissement doit être atteint ou dépassé pour chaque demande de souscription soumise. Dans la mesure où la Société de gestion n'en décide pas autrement, le prix de souscription initiale de ces parts s'élève à 5 millions AUD, 20 millions BRL, 5 millions CAD, 5 millions CHF, 100 millions CZK, 35 millions DKK, 3 millions EUR, 2,5 millions GBP, 40 millions HKD, 500 millions JPY, 45 millions NOK, 5 millions NZD, 25 millions PLN, 35 millions RMB, 175 millions RUB, 35 millions SEK, 5 millions SGD, 5 millions USD ou 40 millions ZAR.

«K-B»

Les parts des catégories dont la dénomination comporte la mention «K-B» sont exclusivement proposées aux investisseurs ayant conclu un contrat écrit avec UBS Asset Management Switzerland AG ou l'un de ses distributeurs agréés aux fins d'un investissement dans un ou plusieurs compartiment(s) de ce fonds à compartiments multiples. Les frais liés à la gestion des actifs sont facturés à l'investisseur dans le cadre des contrats susmentionnés. Elles affichent une plus petite unité négociable de 0.001. Dans la mesure où la Société de gestion n'en décide pas autrement, le prix de souscription initiale de ces parts s'élève à 100 AUD, 400 BRL, 100 CAD, 100 CHF, 2'000 CZK, 700 DKK, 100 EUR, 100 GBP, 1'000 HKD, 10'000 JPY, 900 NOK, 100 NZD, 500 PLN, 1'000 RMB, 3'500 RUB, 700 SEK, 100 SGD, 100 USD ou 1'000 ZAR.

«K-X»

Les parts des catégories dont la dénomination comporte la mention «K-X» sont exclusivement proposées aux investisseurs ayant conclu un contrat écrit avec UBS Asset Management Switzerland AG ou l'un de ses partenaires contractuels agréés aux fins d'un investissement dans un ou plusieurs compartiment(s) de ce fonds à compartiments multiples. Les frais relatifs à la gestion des actifs et à l'administration du Fonds (qui incluent les frais propres à la Société de gestion, l'Agent administratif et le dépositaire) ainsi qu'à la commercialisation sont portés au compte de l'investisseur dans le cadre des contrats susmentionnés. Elles affichent une plus petite unité négociable de 0.001. Dans la mesure où la Société de gestion n'en décide pas autrement, le prix de souscription initiale de ces parts s'élève à 100 AUD, 400 BRL, 100 CAD, 100 CHF, 2'000 CZK, 700 DKK, 100 EUR, 100 GBP, 1'000

* Au 1^{er} octobre 2024, UBS Fund Management (Luxembourg) S.A. a été redénommée en UBS Asset Management (Europe) S.A.

HKD, 10'000 JPY, 900 NOK, 100 NZD, 500 PLN, 1'000 RMB, 3'500 RUB, 700 SEK, 100 SGD, 100 USD ou 1'000 ZAR.

«F»

Les parts des catégories dont la dénomination comporte la lettre «F» s'adressent exclusivement aux sociétés affiliées à UBS Group AG. La commission de gestion forfaitaire maximale de cette catégorie ne comprend aucune rémunération au titre de la commercialisation. Les parts ne peuvent être acquises que par les sociétés affiliées à UBS Group AG pour leur propre compte ou dans le cadre de mandats discrétionnaires de gestion des actifs qui ont été confiés aux sociétés affiliées à UBS Group AG. Dans ce dernier cas, les parts seront restituées sans frais au Fonds à l'expiration du mandat de gestion d'actifs, à la valeur nette d'inventaire alors en vigueur. Les parts affichent une plus petite unité négociable de 0.001. Dans la mesure où la Société de gestion n'en décide pas autrement, le prix de souscription initiale de ces parts s'élève à 100 AUD, 400 BRL, 100 CAD, 100 CHF, 2'000 CZK, 700 DKK, 100 EUR, 100 GBP, 1'000 HKD, 10'000 JPY, 900 NOK, 100 NZD, 500 PLN, 1'000 RMB, 3'500 RUB, 700 SEK, 100 SGD, 100 USD ou 1'000 ZAR.

«Q»

Les parts des catégories dont la dénomination comporte la mention «Q» sont exclusivement proposées aux intermédiaires financiers qui (i) réalisent des investissements pour leur propre compte, et/ou (ii) conformément aux exigences réglementaires, ne sont pas autorisés à percevoir de commission de distribution, et/ou (iii) conformément à un contrat écrit ou à un contrat relatif à un plan d'épargne en fonds conclu avec leurs clients, ne sont autorisés à proposer à ceux-ci que des catégories sans rétrocessions, sous réserve qu'elles soient disponibles dans le fonds de placement correspondant. Les investissements ne répondant plus aux critères énoncés ci-dessus peuvent faire l'objet d'un rachat forcé à leur valeur nette d'inventaire alors en vigueur ou être convertis dans une autre catégorie du compartiment. La Société de gestion décline toute responsabilité en cas de préjudice fiscal dû à un rachat forcé ou à une conversion. Les parts affichent une plus petite unité négociable de 0.001. Dans la mesure où la Société de gestion n'en décide pas autrement, le prix de souscription initiale de ces parts s'élève à 100 AUD, 400 BRL, 100 CAD, 100 CHF, 2'000 CZK, 700 DKK, 100 EUR, 100 GBP, 1'000 HKD, 10'000 JPY, 900 NOK, 500 PLN, 1'000 RMB, 3'500 RUB, 700 SEK, 100 SGD, 100 USD, 100 NZD ou 1'000 ZAR.

«QL»

Les parts des catégories dont la dénomination comporte la mention «QL» sont exclusivement proposées à certains intermédiaires financiers (i) ayant reçu une autorisation de la Société de gestion avant la première souscription et (ii) qui, conformément aux exigences réglementaires, ne sont pas autorisés à percevoir de commission de distribution et/ou (iii) qui, conformément à un contrat écrit conclu avec leurs clients, ne sont autorisés à proposer à ceux-ci que des catégories sans rétrocessions, sous réserve qu'elles soient disponibles dans le fonds de placement correspondant. Le montant d'investissement minimal requis par la Société de gestion s'élève à 200 millions CHF (ou l'équivalent dans une autre devise). La Société de gestion peut renoncer temporairement ou définitivement à ce montant d'investissement minimal. Les investissements ne répondant plus aux critères énoncés ci-dessus peuvent faire l'objet d'un rachat forcé à leur valeur

nette d'inventaire alors en vigueur ou être convertis dans une autre catégorie du compartiment. La Société de gestion décline toute responsabilité en cas de préjudice fiscal dû à un rachat forcé ou à une conversion. La plus petite unité négociable pour ces parts est de 0,001. Dans la mesure où la Société de gestion n'en décide pas autrement, le prix de souscription initiale de ces parts s'élève à 100 AUD, 400 BRL, 100 CAD, 100 CHF, 2'000 CZK, 700 DKK, 100 EUR, 100 GBP, 1'000 HKD, 10'000 JPY, 900 NOK, 100 NZD, 500 PLN, 1'000 RMB, 3'500 RUB, 700 SEK, 100 SGD, 100 USD ou 1'000 ZAR.

«I-A1»

Les parts des catégories dont la dénomination comporte la mention «I-A1» sont exclusivement proposées aux investisseurs institutionnels au sens de l'article 174 (2), point c) de la Loi de 2010. La commission de gestion forfaitaire maximale de cette catégorie ne comprend aucune rémunération au titre de la commercialisation. Les parts affichent une plus petite unité négociable de 0.001. Dans la mesure où la Société de gestion n'en décide pas autrement, le prix de souscription initiale de ces parts s'élève à 100 AUD, 400 BRL, 100 CAD, 100 CHF, 2'000 CZK, 700 DKK, 100 EUR, 100 GBP, 1'000 HKD, 10'000 JPY, 900 NOK, 100 NZD, 500 PLN, 1'000 RMB, 3'500 RUB, 700 SEK, 100 SGD, 100 USD ou 1'000 ZAR.

«I-A2»

Les parts des catégories dont la dénomination comporte la mention «I-A2» sont exclusivement proposées aux investisseurs institutionnels au sens de l'article 174 (2), point c) de la Loi de 2010. La commission de gestion forfaitaire maximale de cette catégorie ne comprend aucune rémunération au titre de la commercialisation. Les parts affichent une plus petite unité négociable de 0.001. Dans la mesure où la Société de gestion n'en décide pas autrement, le prix de souscription initiale de ces parts s'élève à 100 AUD, 400 BRL, 100 CAD, 100 CHF, 2'000 CZK, 700 DKK, 100 EUR, 100 GBP, 1'000 HKD, 10'000 JPY, 900 NOK, 100 NZD, 500 PLN, 1'000 RMB, 3'500 RUB, 700 SEK, 100 SGD, 100 USD ou 1'000 ZAR. Le montant de souscription minimal pour ces parts s'élève à 10 millions CHF (ou l'équivalent dans une autre devise).

Lors de la souscription:

- (i) un montant minimal doit être respecté, tel qu'indiqué dans la liste ci-dessus; ou
- (ii) sur la base d'une convention écrite entre l'investisseur institutionnel et UBS Asset Management Switzerland AG ou l'un de ses partenaires contractuels agréés, ou d'une autorisation écrite d'UBS Asset Management Switzerland AG ou de l'un de ses partenaires contractuels agréés, l'actif total dudit investisseur géré par UBS ou sa participation dans des organismes de placement collectif d'UBS doit représenter un montant supérieur à 30 millions CHF (ou l'équivalent dans une autre devise); ou
- (iii) l'investisseur institutionnel doit être un établissement pour la prévoyance professionnelle d'UBS Group AG ou l'une des sociétés du groupe détenues à 100%.

La société de gestion peut renoncer à l'application du montant minimum de souscription si l'encours sous gestion total d'UBS ou la participation dans des organismes de placements collectifs d'UBS d'investisseurs institutionnels représente un montant supérieur à 30 millions CHF durant une période déterminée.

«I-A3»

Les parts des catégories dont la dénomination comporte la mention «I-A3» sont exclusivement proposées aux investisseurs institutionnels au sens de l'article 174 (2), point c) de la Loi de 2010. La commission de gestion forfaitaire maximale de cette catégorie ne comprend aucune rémunération au titre de la commercialisation. Les parts affichent une plus petite unité négociable de 0.001. Dans la mesure où la Société de gestion n'en décide pas autrement, le prix de souscription initiale de ces parts s'élève à 100 AUD, 400 BRL, 100 CAD, 100 CHF, 2'000 CZK, 700 DKK, 200 EUR, 100 GBP, 1'000 HKD, 10'000 JPY, 900 NOK, 100 NZD, 500 PLN, 1'000 RMB, 3'500 RUB, 700 SEK, 100 SGD, 100 USD ou 1'000 ZAR. Le montant de souscription minimal pour ces parts s'élève à 30 millions CHF (ou l'équivalent dans une autre devise).

Lors de la souscription:

- (i) un montant minimal doit être respecté, tel qu'indiqué dans la liste ci-dessus; ou
- (ii) sur la base d'une convention écrite entre l'investisseur institutionnel et UBS Asset Management Switzerland AG ou l'un de ses partenaires contractuels agréés, ou d'une autorisation écrite d'UBS Asset Management Switzerland AG ou de l'un de ses partenaires contractuels agréés, l'actif total dudit investisseur géré par UBS ou sa participation dans des organismes de placement collectif d'UBS doit représenter un montant supérieur à 100 millions CHF (ou l'équivalent dans une autre devise); ou
- (iii) l'investisseur institutionnel doit être un établissement pour la prévoyance professionnelle d'UBS Group AG ou l'une des sociétés du groupe détenues à 100%.

La société de gestion peut renoncer à l'application du montant minimum de souscription si l'encours sous gestion total d'UBS ou la participation dans des organismes de placements collectifs d'UBS d'investisseurs institutionnels représente un montant supérieur à 100 millions CHF durant une période déterminée.

«I-A4»

Les parts des catégories dont la dénomination comporte la mention «I-A4» sont exclusivement proposées aux investisseurs institutionnels au sens de l'Article 174 (2), point c) de la Loi de 2010. La commission de gestion forfaitaire maximale de cette catégorie ne comprend aucune rémunération au titre de la commercialisation. La plus petite unité négociable de ces actions est de 0,001. Dans la mesure où la Société de gestion n'en décide pas autrement, le prix de souscription initiale de ces parts s'élève à 100 AUD, 400 BRL, 100 CAD, 100 CHF, 2'000 CZK, 700 DKK, 100 EUR, 100 GBP, 1'000 HKD, 10'000 JPY, 900 NOK, 100 NZD, 500 PLN, 3'500 RUB, 700 SEK, 100 SGD, 100 USD ou 1'000 ZAR. Le montant de souscription minimal pour ces parts s'élève à 100 millions CHF (ou l'équivalent dans une autre devise).

Lors de la souscription:

- (i) un montant minimal doit être respecté, tel qu'indiqué dans la liste ci-dessus; ou
- (ii) sur la base d'une convention écrite entre l'investisseur institutionnel et UBS Asset Management Switzerland AG ou l'un de ses partenaires contractuels agréés, ou d'une autorisation écrite d'UBS Asset Management Switzerland AG ou de l'un de ses partenaires contractuels agréés, l'actif total dudit investisseur géré par UBS ou sa participation dans des organismes de placement collectif d'UBS doit

- représenter un montant supérieur à 500 millions CHF (ou l'équivalent dans une autre devise); ou
- (iii) l'investisseur institutionnel doit être une institution de prévoyance professionnelle faisant partie d'UBS Group AG ou l'une des sociétés de son groupe détenues à 100%.

La Société de gestion peut renoncer à l'application du montant minimum de souscription lorsque l'actif total géré par UBS ou la participation dans des organismes de placement collectif d'UBS d'investisseurs institutionnels représente un montant supérieur à 500 millions CHF durant une période déterminée. Les investissements ne répondant plus aux critères énoncés ci-dessus peuvent faire l'objet d'un rachat forcé à leur valeur nette d'inventaire alors en vigueur ou être convertis dans une autre catégorie du compartiment. La Société de gestion décline toute responsabilité en cas de préjudice fiscal dû à un rachat forcé ou à une conversion.

«I-B»

Les parts des catégories dont la dénomination comporte la mention «I-B» sont exclusivement proposées aux investisseurs institutionnels au sens de l'article 174 (2), point c) de la Loi de 2010 ayant conclu un contrat écrit avec UBS Asset Management Switzerland AG ou l'un de ses partenaires contractuels agréés aux fins d'un investissement dans un ou plusieurs compartiment(s) de ce fonds à compartiments multiples. Les frais relatifs à l'administration du Fonds (qui incluent les frais propres à la Société de gestion, l'Agent administratif et le dépositaire) sont directement mis à charge du compartiment au moyen d'une commission. Les frais liés à la gestion des actifs et à la commercialisation sont facturés à l'investisseur dans le cadre des contrats susmentionnés. Elles affichent une plus petite unité négociable de 0.001. Dans la mesure où la Société de gestion n'en décide pas autrement, le prix de souscription initiale de ces parts s'élève à 100 AUD, 400 BRL, 100 CAD, 100 CHF, 2'000 CZK, 700 DKK, 100 EUR, 100 GBP, 1'000 HKD, 10'000 JPY, 900 NOK, 100 NZD, 500 PLN, 1'000 RMB, 3'500 RUB, 700 SEK, 100 SGD, 100 USD ou 1'000 ZAR.

«I-X»

Les parts des catégories dont la dénomination comporte la mention «I-X» sont exclusivement proposées aux investisseurs institutionnels au sens de l'article 174 (2), point c) de la Loi de 2010 ayant conclu un contrat écrit avec UBS Asset Management Switzerland AG ou l'un de ses partenaires contractuels agréés aux fins d'un investissement dans un ou plusieurs compartiment(s) de ce fonds à compartiments multiples. Les frais relatifs à la gestion des actifs et à l'administration du Fonds (qui incluent les frais propres à la Société de gestion, l'Agent administratif et le dépositaire) ainsi qu'à la commercialisation sont portés au compte de l'investisseur dans le cadre des contrats susmentionnés. Elles affichent une plus petite unité négociable de 0.001. Dans la mesure où la Société de gestion n'en décide pas autrement, le prix de souscription initiale de ces parts s'élève à 100 AUD, 400 BRL, 100 CAD, 100 CHF, 2'000 CZK, 700 DKK, 100 EUR, 100 GBP, 1'000 HKD, 10'000 JPY, 900 NOK, 100 NZD, 500 PLN, 1'000 RMB, 3'500 RUB, 700 SEK, 100 SGD, 100 USD ou 1'000 ZAR.

«U-X»

Les parts des catégories dont la dénomination comporte la mention «U-X» sont exclusivement proposées aux investisseurs

institutionnels au sens de l'article 174 (2), point c) de la Loi de 2010 ayant conclu un contrat écrit avec UBS Asset Management Switzerland AG ou l'un de ses partenaires contractuels agréés aux fins d'un investissement dans un ou plusieurs compartiment(s) de ce fonds à compartiments multiples. Les frais relatifs à la gestion des actifs et à l'administration du Fonds (qui incluent les frais propres à la Société de gestion, l'Agent administratif et le dépositaire) ainsi qu'à la commercialisation sont portés au compte de l'investisseur dans le cadre des contrats susmentionnés. Cette catégorie de parts est axée exclusivement sur les produits financiers (fonds de fonds ou autres structures poolées en fonction des diverses législations). Elles affichent une plus petite unité négociable de 0.001. Dans la mesure où la Société de gestion n'en décide pas autrement, le prix de souscription initiale de ces parts s'élève à 10'000 AUD, 40'000 BRL, 10'000 CAD, 10'000 CHF, 200'000 CZK, 70'000 DKK, 10'000 EUR, 10'000 GBP, 100'000 HKD, 1 million JPY, 90'000 NOK, 10'000 NZD, 50'000 PLN, 100'000 RMB, 350'000 RUB, 70'000 SEK, 10'000 SGD, 10'000 USD ou 100'000 ZAR.

Autres caractéristiques:

Devises

Les catégories de parts peuvent être libellées dans les devises AUD, BRL, CAD, CHF, CZK, DKK, EUR, GBP, HKD, JPY, NOK, NZD, PLN, RMB, RUB, SEK, SGD, USD ou ZAR. En ce qui concerne les catégories de parts qui sont émises dans la monnaie de compte du compartiment considéré, cette dernière n'est pas mentionnée dans la dénomination de la catégorie. La monnaie de compte est issue du nom du compartiment considéré.

«hedged»

Concernant les catégories de parts dont la devise de référence ne correspond pas à la monnaie de compte du compartiment et dont la dénomination comporte la mention «hedged» («**catégories de parts en devise étrangère**»), le risque de fluctuation du cours de la devise de référence de chaque catégorie de parts est couvert par rapport à la monnaie de compte du compartiment. Cette couverture sera comprise entre 95% et 105% de l'actif net total de la catégorie de parts en devise étrangère. Du fait des variations de la valeur de marché du portefeuille ainsi que des souscriptions et des rachats au titre des catégories de parts en devises étrangères, le niveau de couverture peut ponctuellement être inférieur ou supérieur aux limites précitées. La Société de gestion et le gestionnaire de portefeuille mettront alors tout en œuvre pour ramener la couverture dans les limites précitées. La couverture décrite est sans effet sur les risques de change pouvant résulter des placements effectués dans d'autres devises que la monnaie de compte du compartiment considéré.

«BRL Hedged»

Le réal brésilien (code monétaire ISO 4217: BRL) peut être soumis à des mesures de contrôle de change et des restrictions relatives au rapatriement et déterminées par le gouvernement brésilien. Avant tout placement dans des catégories libellées en BRL, les investisseurs doivent en outre faire attention au fait que la disponibilité et la viabilité commerciale des catégories libellées en BRL ainsi que les conditions auxquelles celles-ci ont été mises à disposition ou négociées sont dépendantes, pour une large part, des évolutions politiques et prudentielles au

Brésil. La couverture du risque de fluctuation est mise en œuvre tel que décrit sous «hedged». Les investisseurs potentiels doivent être conscients des risques d'un nouvel investissement pouvant être effectué si la catégorie libellée en BRL devait être liquidée prématurément en raison de circonstances politiques et/ou prudentielles. Cela ne s'applique pas pour le risque lié à un nouvel investissement compte tenu de la dissolution d'une catégorie de parts et/ou du compartiment en vertu de la section «Dissolution et fusion du Fonds et de ses compartiments ou catégories de parts».

«RMB hedged»

Les investisseurs doivent prendre en compte le fait que le RMB (yuan) (code monétaire ISO 4217: CNY), la devise officielle de la République populaire de Chine (la «RPC»), se négocie sur deux marchés: en Chine continentale sous la forme du RMB onshore (CNY) et à l'extérieur de la Chine continentale sous la forme du RMB offshore (CNH).

La valeur nette d'inventaire des parts des catégories dont la dénomination comporte la mention «RMB hedged» est calculée en RMB offshore (CNH).

Le RMB onshore (CNY) n'est pas une monnaie librement convertible. Il est soumis à des mesures de contrôle de change et des restrictions relatives au rapatriement et déterminées par le gouvernement de la RPC. Le RMB offshore (CNH) peut en revanche être librement converti dans d'autres devises, en particulier en EUR, en CHF et en USD. Cela signifie que le taux de change entre le RMB offshore (CNH) et les autres devises est déterminé en fonction de l'offre et de la demande pour la paire de devises respective.

La conversion du RMB offshore (CNH) en RMB onshore (CNY) et inversement est un processus monétaire réglementé, soumis à des mesures de contrôle des changes et des restrictions en matière de rapatriement qui sont déterminées par le gouvernement de la RPC conjointement avec des autorités de surveillance ou gouvernementales externes (p.ex. Hong Kong Monetary Authority – Autorité Monétaire de Hong Kong).

Avant tout placement dans des catégories libellées en RMB, les investisseurs doivent prendre en considération le fait qu'il n'existe aucune disposition réglementaire explicite quant à l'établissement prudentiel de rapports et à la présentation des comptes des fonds pour le RMB offshore (CNH). Il faut également tenir compte du fait que le RMB offshore (CNH) et le RMB onshore (CNY) ont des taux de change différents par rapport à d'autres devises. La valeur du RMB offshore (CNH) se distingue dans certaines circonstances fortement de celle du RMB onshore (CNY) en raison de certains facteurs parmi lesquels les mesures de contrôle des changes et les restrictions en matière de rapatriement qui sont déterminées par le gouvernement de la RPC en temps voulu ainsi qu'en raison d'autres facteurs externes du marché. Une dépréciation du RMB offshore (CNH) pourrait se répercuter de manière négative sur la valeur des placements des investisseurs dans les catégories libellées en RMB. Les investisseurs doivent dès lors prendre ces facteurs en considération lorsqu'ils convertissent leurs placements et les rendements en découlant du RMB offshore (CNH) dans leur devise cible.

Avant tout placement dans des catégories libellées en RMB, les investisseurs doivent en outre faire attention au fait que la disponibilité et la négociabilité des catégories libellées en RMB ainsi que les conditions auxquelles celles-ci ont été mises à disposition ou négociées sont dépendantes, pour une large part, des évolutions politiques et prudentielles au sein de la RPC. Par conséquent, aucune garantie ne peut être donnée quant au fait que le RMB offshore (CNH) ou les catégories libellées en RMB soient proposés à l'avenir et/ou négociés et à quelles conditions le RMB offshore (CNH) et/ou les catégories libellées en RMB seront disponibles ou négociés. Dans la mesure où la monnaie de compte des compartiments proposant les catégories libellées en RMB est une autre devise que le RMB offshore (CNH), la capacité du compartiment concerné à effectuer des remboursements en RMB offshore (CNH) serait tributaire de sa capacité à convertir sa monnaie de compte en RMB offshore (CNH), qui, à son tour, pourrait être limitée par la disponibilité du RMB offshore (CNH) ou par d'autres conditions échappant à la sphère d'influence de la Société de gestion.

La couverture du risque de fluctuation est mise en oeuvre tel que décrit sous «hedged».

Les investisseurs potentiels doivent être conscients des risques d'un nouvel investissement pouvant être effectué si la catégorie libellée en RMB devait être liquidée prématurément en raison de circonstances politiques et/ou prudentielles. Cela ne s'applique pas pour le risque lié à un nouvel investissement compte tenu de la dissolution d'une catégorie de parts et/ou du compartiment en vertu de la section «Dissolution et fusion du Fonds et de ses compartiments».

«acc»

Les catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «-acc» ne donnent lieu à aucune distribution, sauf décision contraire de la Société de gestion.

«dist»

Les catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «-dist» donnent lieu à une distribution, sauf décision contraire de la Société de gestion.

«qdist»

Les parts des catégories dont la dénomination comporte la mention «-qdist» peuvent effectuer des distributions trimestrielles hors frais et commissions. Ces distributions peuvent également être prélevées sur le capital (cela peut notamment comprendre des variations nettes réalisées et non réalisées de la valeur nette d'inventaire).

La distribution issue du capital a pour conséquence que le capital investi par l'investisseur dans le compartiment diminue. En outre, les distributions prélevées sur les revenus et/ou le capital entraînent une diminution immédiate de la valeur nette d'inventaire par part du compartiment concerné. Pour les investisseurs dans certains pays, des taux d'imposition plus élevés que sur les plus-values obtenues lors de la vente de parts du Fonds peuvent être appliqués sur le capital distribué. Certains investisseurs pourraient donc privilégier l'investissement dans des catégories de parts de capitalisation (-acc) plutôt que dans des catégories de parts de distribution (-dist, -qdist). Les investisseurs peuvent être imposés plus tard

sur les revenus et sur le capital provenant des catégories de parts de capitalisation (-acc) que dans le cas de catégories de parts de distribution (-dist). Il est conseillé aux investisseurs de consulter leur conseiller fiscal à cet égard.

«mdist»

Les parts des catégories dont la dénomination comporte la mention «-mdist» peuvent effectuer des distributions mensuelles hors frais et commissions. Ces distributions peuvent également être prélevées sur le capital. La distribution issue du capital a pour conséquence que le capital investi par l'investisseur dans le compartiment diminue. En outre, les distributions prélevées sur les revenus et/ou le capital entraînent une diminution immédiate de la valeur nette d'inventaire par part du compartiment concerné. Pour les investisseurs dans certains pays, des taux d'imposition plus élevés que sur les plus-values obtenues lors de la vente de parts du Fonds peuvent être appliqués sur le capital distribué. Certains investisseurs pourraient donc privilégier l'investissement dans des catégories de parts de capitalisation (-acc) plutôt que dans des catégories de parts de distribution (-dist, -mdist). Les investisseurs peuvent être imposés plus tard sur les revenus et sur le capital provenant des catégories de parts de capitalisation (-acc) que dans le cas de catégories de parts de distribution (-dist). Il est conseillé aux investisseurs de consulter leur conseiller fiscal à cet égard. Les frais d'entrée maximums pour les parts des catégories dont la dénomination comporte la mention «-mdist» s'élèvent à 6%.

«UKdist»

Les catégories de parts susvisées peuvent être émises en tant que telles avec la mention «UKdist». Celle-ci indique que la Société de gestion a l'intention de distribuer un montant équivalent à 100% des revenus soumis à déclaration au sens des dispositions régissant les «Fonds déclarants» au Royaume-Uni («R.-U.»), dès lors que les catégories de parts sont soumises à ces dispositions. La Société de gestion ne prévoit pas de mettre de données fiscales à disposition dans d'autres pays pour ces catégories de parts dans la mesure où celles-ci s'adressent à des investisseurs imposables au Royaume-Uni au titre de leur investissement dans la catégorie de parts concernée.

«2%», «4%», «6%», «8%»

Les parts des catégories dont la dénomination comporte la mention «2%» / «4%» / «6%» / «8%» peuvent effectuer des distributions mensuelles (-mdist), trimestrielles (-qdist) ou annuelles (-dist) en fonction des taux de pourcentage annuels correspondants mentionnés précédemment, avant déduction des frais et commissions. Le calcul de la distribution est basé sur la valeur nette d'inventaire de la catégorie de parts correspondante en fin de mois (pour les distributions mensuelles), de trimestre (pour les distributions trimestrielles) ou d'exercice (pour les distributions annuelles). Ces catégories de parts s'adressent aux investisseurs qui souhaitent obtenir des distributions plus stables, indépendamment de la plus-value ou du revenu visé(e) ou attendu(e) du compartiment correspondant.

Ces distributions peuvent donc également être prélevées sur le capital. La distribution issue du capital a pour conséquence que le capital investi par l'investisseur dans le compartiment diminue. En outre, les distributions prélevées sur les revenus

et/ou le capital entraînent une diminution immédiate de la valeur nette d'inventaire par part du compartiment concerné. Pour les investisseurs dans certains pays, des taux d'imposition plus élevés que sur les plus-values obtenues lors de la vente de parts du Fonds peuvent être appliqués sur le capital distribué. Certains investisseurs pourraient donc privilégier l'investissement dans des catégories de parts de capitalisation (-acc) plutôt que dans des catégories de parts de distribution (-dist, -qdist, -mdist). Les investisseurs peuvent être imposés plus tard sur les revenus et sur le capital provenant des catégories de parts de capitalisation (-acc) que dans le cas de catégories de parts de distribution (-dist, -qdist, -mdist). Il est conseillé aux investisseurs de consulter leur conseiller fiscal à cet égard.

«seeding»

Les parts des catégories dont la dénomination comporte la mention «seeding» sont exclusivement proposées pour une période limitée. Plus aucune souscription n'est autorisée une fois ce délai écoulé, sauf décision contraire de la Société de gestion. Les parts peuvent toutefois être restituées conformément aux conditions de rachat y relatives. Sauf décision contraire de la Société de gestion, la plus petite unité négociable, le prix de souscription initiale et le montant de souscription minimal correspondent aux caractéristiques des catégories de parts susmentionnées.

L'actif net, le nombre de parts, le nombre de compartiments et les catégories de parts ainsi que la durée du Fonds et de ses compartiments ne sont pas limités.

Le Fonds constitue une entité juridique indivisible. Dans les relations entre les porteurs de parts, chaque compartiment est néanmoins considéré comme une entité distincte. L'actif d'un compartiment ne répond que des engagements contractés par le compartiment en question.

Avec l'acquisition des parts, le porteur reconnaît toutes les dispositions du règlement de gestion.

L'exercice du Fonds se termine le dernier jour du mois d'août.

Des informations sur la cotation d'un compartiment du Fonds à la Bourse de Luxembourg peuvent être obtenues auprès de l'agent administratif ou sur le site Internet de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu).

L'émission et le rachat de parts du Fonds sont soumis aux dispositions en vigueur dans le pays concerné.

Seules sont valables les informations contenues dans le prospectus ou dans l'un des documents mentionnés dans le prospectus.

Les rapports annuels et semestriels sont tenus gratuitement à la disposition des porteurs de parts au siège de la Société de gestion et du dépositaire.

Aucune souscription ne peut être reçue sur la base des rapports financiers. Les souscriptions ne peuvent être effectuées que sur la base du prospectus en vigueur accompagnant le dernier rapport annuel et, le cas échéant, le dernier rapport semestriel.

Les chiffres figurant dans le présent rapport renvoient aux performances passées et ne sauraient préjuger des résultats futurs.

Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (non audité)

Article 6:

UBS (Lux) Emerging Economies Fund – Global Bonds (USD)*

UBS (Lux) Emerging Economies Fund – Global Short Term (USD)*¹

¹ en liquidation au 30 novembre 2023

* Les investissements sous-jacents du présent compartiment ne tiennent pas compte des critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental (Art. 7 Taxonomy).
Le compartiment ne prend pas en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en raison de sa stratégie de placement et de la nature des investissements sous-jacents (Art. 7 SFDR).

Rapport d'audit

Aux Porteurs de parts de
UBS (Lux) Emerging Economies Fund

Notre opinion

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de UBS (Lux) Emerging Economies Fund (le «Fonds») et de chacun de ses compartiments au 31 août 2024, ainsi que du résultat de leurs opérations et des changements des actifs nets pour l'exercice clos à cette date, conformément aux prescriptions légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg.

Ce que nous avons audité

Les états financiers du Fonds comprennent:

- l'état de l'actif net combiné du Fonds et l'état de l'actif net de chacun de ses compartiments au 31 août 2024;
 - l'état des opérations combiné du Fonds et l'état des opérations de chacun de ses compartiments pour l'exercice clos à cette date;
 - l'état des changements de l'actif net du Fonds et l'état des changements de l'actif net de chacun de ses compartiments pour l'exercice clos à cette date;
 - le portefeuille-titres et autres actifs nets au 31 août 2024; et
 - les notes aux états financiers, incluant un résumé des principales méthodes comptables.
-

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la Loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (Loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la Loi du 23 juillet 2016 et des ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers» du présent rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Nous sommes indépendants du Fonds conformément au code de déontologie des professionnels comptables du conseil des normes internationales de déontologie comptable (le code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration de la société de gestion. Les autres informations se composent des informations présentées dans le rapport annuel mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport d'audit sur ces états financiers.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

*PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 2 rue Gerhard Mercator, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg
T : +352 494848 1, F : +352 494848 2900, www.pwc.lu*

*Cabinet de révision agréé. Expert-comptable (autorisation gouvernementale n°10028256)
R.C.S. Luxembourg B 65 477 - TVA LU25482518*

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration de la société de gestion et des responsables du gouvernement d'entreprise pour les états financiers

Le Conseil d'Administration de la société de gestion est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux prescriptions légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, c'est au Conseil d'Administration de la société de gestion qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration de la société de gestion a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables du gouvernement d'entreprise de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers

Les objectifs de notre audit sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration de la société de gestion, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration de la société de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
Représentée par

Luxembourg, 17 décembre 2024

Alain Maechling

UBS (Lux) Emerging Economies Fund

Etat combiné des actifs nets

	USD
Actif	31.8.2024
Portefeuille-titres, cours d'achat	558 454 038.80
Portefeuille-titres, plus- (moins-) value non-réalisée	-42 989 328.81
Total portefeuille-titres (note 1)	515 464 709.99
Avoirs en banque, dépôts à vue et à terme	13 363 112.05
Autres liquidités (marges)	1 825 160.43
A recevoir sur souscriptions	51 510.62
Intérêts à recevoir sur titres	6 878 563.52
Intérêts à recevoir sur liquidités	13 591.51
Autres actifs	116 610.07
Bénéfice non réalisé sur contrats de change à terme (note 1)	156 453.22
TOTAL Actif	537 869 711.41
Passif	
Perte non réalisée sur contrats financiers à terme (note 1)	-283 649.62
Crédit en compte courant	-18.30
Intérêts à payer sur crédit en compte courant	-2.42
A payer sur rachats	-134 241.83
Provisions pour commission de gestion forfaitaire (note 2)	-171 699.22
Provisions pour taxe d'abonnement (note 3)	-16 030.97
Total des Provisions pour frais	-187 730.19
TOTAL Passif	-605 642.36
Actifs nets à la fin de l'exercice	537 264 069.05

Etat combiné des opérations

	USD
Revenus	1.9.2023-31.8.2024
Revenus d'intérêts sur liquidités	573 824.84
Intérêts sur titres	29 780 648.67
Revenus nets sur prêts de titres (note 15)	533 134.36
Autres revenus (note 4)	378 627.92
TOTAL des Revenus	31 266 235.79
Charges	
Commission de gestion forfaitaire (note 2)	-2 090 721.48
Taxe d'abonnement (note 3)	-93 536.86
Autres commissions et frais (note 2)	-166 594.26
Charges d'intérêts sur liquidités et crédit en compte courant	-15 943.95
TOTAL des Charges	-2 366 796.55
Revenus (Pertes) net(te)s des investissements	28 899 439.24
Bénéfices (pertes) réalisé(e)s (note 1)	
Bénéfice (perte) réalisé(e) sur titres évalués à la valeur de marché hors options	-14 527 374.99
Bénéfice (perte) réalisé(e) sur options	-444 217.07
Bénéfice (perte) réalisé(e) sur instruments du marché monétaire et titres évalués en fonction des rendements	2 373 449.82
Bénéfice (perte) réalisé(e) sur contrats financiers à terme	1 776 214.54
Bénéfice (perte) réalisé(e) sur contrats de change à terme	952 889.58
Bénéfice (perte) réalisé(e) de change réalisé(e)	-976 912.06
TOTAL des Bénéfices (pertes) réalisé(e)s	-10 845 950.18
Bénéfice (perte) net(te) réalisé(e) au cours de l'exercice	18 053 489.06
Variations des plus- (moins-) values non-réalisées (note 1)	
Plus- (Moins-) value non réalisée sur titres évalués à la valeur de marché hors options	65 398 002.88
Plus- (Moins-) value non réalisée sur instruments du marché monétaire et titres évalués en fonction des rendements	-1 146 987.46
Plus- (Moins-) value non réalisée sur contrats financiers à terme	-254 376.84
Plus- (Moins-) value non réalisée sur contrats de change à terme	1 350 473.29
TOTAL des Variations des plus- (moins-) values non-réalisées	65 347 111.87
Augmentation/(diminution) nette de l'actif net issue de l'activité	83 400 600.93

Etat combiné des variations de l'actif net

	USD
	1.9.2023-31.8.2024
Actif net au début de l'exercice	544 592 891.22
Souscriptions	74 433 577.77
Rachats	-160 113 074.01
Souscriptions (Rachats) net(te)s	-85 679 496.24
Dividendes versés	-5 049 926.86
Revenus (Pertes) net(te)s des investissements	28 899 439.24
Total des Bénéfices (pertes) réalisé(e)s	-10 845 950.18
Total des Variations des plus- (moins-) values non-réalisées	65 347 111.87
Augmentation/(diminution) nette de l'actif net issue de l'activité	83 400 600.93
Actifs nets à la fin de l'exercice	537 264 069.05

UBS (Lux) Emerging Economies Fund – Global Bonds (USD)

Comparaison sur trois ans

	ISIN	31.8.2024	31.8.2023	31.8.2022
Actif net en USD		537 264 069.05	518 771 191.05	526 290 243.03
Catégorie F-acc	LU0426895057			
Parts en circulation		33 799.0000	45 129.0000	66 392.0000
Valeur nette d'inventaire par part en USD		2 119.66	1 801.57	1 696.87
Prix d'émission et de rachat par part en USD ¹		2 119.66	1 801.57	1 696.87
Catégorie I-A1-acc	LU0426895305			
Parts en circulation		52 319.4310	37 063.1490	41 534.4440
Valeur nette d'inventaire par part en USD		185.00	157.54	148.68
Prix d'émission et de rachat par part en USD ¹		185.00	157.54	148.68
Catégorie (EUR hedged) I-A1-acc²	LU2586839198			
Parts en circulation		60 956.4680	53 855.3380	-
Valeur nette d'inventaire par part en EUR		117.97	102.21	-
Prix d'émission et de rachat par part en EUR ¹		117.97	102.21	-
Catégorie I-B-acc	LU0426896022			
Parts en circulation		152 309.1790	176 359.7990	135 192.7530
Valeur nette d'inventaire par part en USD		204.05	172.77	162.10
Prix d'émission et de rachat par part en USD ¹		204.05	172.77	162.10
Catégorie (EUR hedged) I-B-acc³	LU2199275095			
Parts en circulation		-	-	3 866.3400
Valeur nette d'inventaire par part en EUR		-	-	82.59
Prix d'émission et de rachat par part en EUR ¹		-	-	82.59
Catégorie I-X-acc	LU0426896378			
Parts en circulation		198 832.0520	146 301.1840	154 265.0620
Valeur nette d'inventaire par part en USD		206.35	174.51	163.55
Prix d'émission et de rachat par part en USD ¹		206.35	174.51	163.55
Catégorie (CHF hedged) I-X-acc	LU0654573939			
Parts en circulation		146 207.8490	178 251.8760	272 851.1780
Valeur nette d'inventaire par part en CHF		98.25	86.59	84.68
Prix d'émission et de rachat par part en CHF ¹		98.25	86.59	84.68
Catégorie (EUR hedged) I-X-acc	LU0674194641			
Parts en circulation		823 915.6440	695 390.7920	686 434.6490
Valeur nette d'inventaire par part en EUR		120.07	103.27	99.46
Prix d'émission et de rachat par part en EUR ¹		120.07	103.27	99.46
Catégorie I-X-dist	LU0426896295			
Parts en circulation		187 640.0000	235 634.0000	236 488.0000
Valeur nette d'inventaire par part en USD		64.99	58.54	58.90
Prix d'émission et de rachat par part en USD ¹		64.99	58.54	58.90
Catégorie K-X-acc	LU1572324363			
Parts en circulation		22 036.1010	29 941.2400	29 941.2400
Valeur nette d'inventaire par part en USD		125.87	106.49	99.84
Prix d'émission et de rachat par part en USD ¹		125.87	106.49	99.84
Catégorie P-acc	LU0084219863			
Parts en circulation		32 954.0310	35 814.4880	37 870.5750
Valeur nette d'inventaire par part en USD		1 861.18	1 598.85	1 522.13
Prix d'émission et de rachat par part en USD ¹		1 861.18	1 598.85	1 522.13
Catégorie (CHF hedged) P-acc	LU0776291576			
Parts en circulation		21 232.6790	3 043.9460	3 391.3170
Valeur nette d'inventaire par part en CHF		85.98	77.02	76.55
Prix d'émission et de rachat par part en CHF ¹		85.98	77.02	76.55

	ISIN	31.8.2024	31.8.2023	31.8.2022
Catégorie (EUR hedged) P-acc		LU0776291659		
Parts en circulation		4 841.3150	6 572.5300	6 572.5300
Valeur nette d'inventaire par part en EUR		92.90	81.20	79.48
Prix d'émission et de rachat par part en EUR ¹		92.90	81.20	79.48
Catégorie (CHF hedged) P-dist		LU0505553213		
Parts en circulation		57 856.0000	59 380.0520	65 685.6570
Valeur nette d'inventaire par part en CHF		51.36	48.32	51.76
Prix d'émission et de rachat par part en CHF ¹		51.36	48.32	51.76
Catégorie P-mdist		LU0281209311		
Parts en circulation		649 238.7090	743 211.8400	1 122 305.4870
Valeur nette d'inventaire par part en USD		47.82	43.18	43.24
Prix d'émission et de rachat par part en USD ¹		47.82	43.18	43.24
Catégorie Q-acc		LU0358455698		
Parts en circulation		43 572.2720	41 559.8360	42 336.8930
Valeur nette d'inventaire par part en USD		118.36	100.94	95.40
Prix d'émission et de rachat par part en USD ¹		118.36	100.94	95.40
Catégorie (EUR hedged) Q-acc⁴		LU0848087846		
Parts en circulation		-	-	67 970.3790
Valeur nette d'inventaire par part en EUR		-	-	81.01
Prix d'émission et de rachat par part en EUR ¹		-	-	81.01
Catégorie Q-dist		LU0426895131		
Parts en circulation		11 432.5530	12 916.6700	11 922.5530
Valeur nette d'inventaire par part en USD		73.81	66.36	66.41
Prix d'émission et de rachat par part en USD ¹		73.81	66.36	66.41
Catégorie (CHF hedged) Q-dist		LU1240777703		
Parts en circulation		44 145.7120	50 717.9290	54 182.6870
Valeur nette d'inventaire par part en CHF		68.84	64.60	67.73
Prix d'émission et de rachat par part en CHF ¹		68.84	64.60	67.73
Catégorie U-X-acc		LU0426896535		
Parts en circulation		6 917.0000	9 806.6200	8 525.0000
Valeur nette d'inventaire par part en USD		14 734.56	12 461.02	11 678.28
Prix d'émission et de rachat par part en USD ¹		14 734.56	12 461.02	11 678.28
Catégorie U-X-UKdist-mdist		LU1896727648		
Parts en circulation		2 967.1840	4 342.2040	3 442.8840
Valeur nette d'inventaire par part en USD		8 235.57	7 564.36	7 728.95
Prix d'émission et de rachat par part en USD ¹		8 235.57	7 564.36	7 728.95

¹ Voir note 1

² Première VNI 21.2.2023

³ La catégorie de parts (EUR hedged) I-B-acc était en circulation jusqu'au 14.11.2022

⁴ La catégorie d'actions (EUR hedged) Q-acc était en circulation pour la période allant du 28.1.2022 au 6.4.2023

Performance

	Devise	2023/2024	2022/2023	2021/2022
Catégorie F-acc	USD	17.7%	6.2%	-22.3%
Catégorie I-A1-acc	USD	17.4%	6.0%	-22.4%
Catégorie (EUR hedged) I-A1-acc	EUR	15.4%	-	-
Catégorie I-B-acc	USD	18.1%	6.6%	-22.0%
Catégorie (EUR hedged) I-B-acc ¹	EUR	-	-	-23.2%
Catégorie I-X-acc	USD	18.2%	6.7%	-21.9%
Catégorie (CHF hedged) I-X-acc	CHF	13.5%	2.3%	-23.2%
Catégorie (EUR hedged) I-X-acc	EUR	16.3%	3.8%	-23.2%
Catégorie I-X-dist	USD	18.2%	6.7%	-21.9%
Catégorie K-X-acc	USD	18.2%	6.7%	-21.9%
Catégorie P-acc	USD	16.4%	5.0%	-23.1%
Catégorie (CHF hedged) P-acc	CHF	11.6%	0.6%	-24.4%
Catégorie (EUR hedged) P-acc	EUR	14.4%	2.2%	-24.4%
Catégorie (CHF hedged) P-dist	CHF	11.7%	0.6%	-24.4%
Catégorie P-mdist	USD	16.4%	5.1%	-23.1%
Catégorie Q-acc	USD	17.3%	5.8%	-22.6%
Catégorie (EUR hedged) Q-acc ²	EUR	-	-	-
Catégorie Q-dist	USD	17.3%	5.8%	-22.5%
Catégorie (CHF hedged) Q-dist	CHF	12.5%	1.3%	-23.9%
Catégorie U-X-acc	USD	18.2%	6.7%	-21.9%
Catégorie U-X-UKdist-mdist	USD	18.3%	6.7%	-21.9%
Benchmark: ³				
JP Morgan EMBI Global Diversified (USD) Index	USD	13.4%	5.8%	-20.8%
JP Morgan EMBI Global Diversified (USD) Index (hedged CHF)	CHF	8.4%	1.1%	-22.4%
JP Morgan EMBI Global Diversified (USD) Index (hedged EUR)	EUR	11.2%	2.7%	-22.4%

¹ La catégorie de parts (EUR hedged) I-B-acc était en circulation jusqu'au 14.11.2022. Dès lors, aucune donnée n'est disponible pour calculer la performance.

² La catégorie d'actions (EUR hedged) Q-acc était en circulation pour la période allant du 28.1.2022 au 6.4.2023. Dès lors, aucune donnée n'est disponible pour calculer la performance.

³ Le compartiment est géré activement. L'indice est un point de référence par rapport auquel le rendement du compartiment peut être mesuré.

La performance historique n'est pas un indicateur de la performance actuelle ou future.

Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et des frais prélevés lors de l'émission et du rachat des parts.

Les données de performance ne sont pas auditées.

Rapport du Gestionnaire de portefeuille

Au cours de l'exercice financier compris entre le 1^{er} septembre 2023 et le 31 août 2024, l'économie américaine est restée résiliente et les rendements du Trésor américain ont commencé par grimper, pour ensuite chuter sur la période. Les économies des États-Unis et de la zone euro sont parvenues à éviter les profondes récessions qui ont caractérisé certains cycles de resserrement antérieurs. Les écarts de crédit des marchés émergents se sont resserrés sur la période, certains pays assortis d'une note inférieure à «Investment grade» ayant adopté des politiques macroéconomiques traditionnelles permettant d'obtenir une surperformance. Les pays émergents ont reçu un niveau de liquidités inédit de la part d'agences et de prêteurs multilatéraux. À travers le Fonds Résilience et durabilité établi en 2023, le Fonds monétaire international (FMI) joue un rôle de plus en plus important dans l'aide aux pays dont les budgets laissent peu de place à la prise en compte des difficultés à long terme.

Le compartiment a généré une performance positive au cours de l'exercice financier pour toutes les classes d'actions. Il a suivi une stratégie diversifiée, en investissant dans l'ensemble du spectre de crédit des pays émergents. Les principales contributions positives à la performance ont été apportées par l'Égypte, le Venezuela, l'Argentine, le Pakistan et la Tunisie, tandis que le Brésil et l'Afrique du Sud produisaient les effets les plus négatifs sur les résultats.

Structure du portefeuille-titres

Répartition géographique en % de l'actif net

Etats-Unis	10.66
Brésil	3.54
Chili	3.49
Mexique	3.48
Angola	3.27
Egypte	3.15
Pérou	2.92
Turquie	2.78
Colombie	2.63
Indonésie	2.55
Pologne	2.44
Roumanie	2.43
Hongrie	2.37
Emirats arabes unis	2.35
Panama	2.25
Sri Lanka	2.22
Guatemala	2.21
Philippines	2.20
Iles Caïmans	2.19
Qatar	2.15
Argentine	1.84
Nigéria	1.84
Venezuela	1.83
Arabie saoudite	1.78
République dominicaine	1.74
Oman	1.73
Bahreïn	1.69
Sénégal	1.52
Ghana	1.46
Luxembourg	1.40
Malaisie	1.37
Pakistan	1.28
Equateur	1.18
Costa Rica	0.98
Paraguay	0.96
Uruguay	0.92
Kenya	0.78
El Salvador	0.72
Chine	0.72
Afrique du Sud	0.70
Ouzbékistan	0.69
Ukraine	0.65
Tunisie	0.64
Canada	0.61
Iraq	0.58
Jordanie	0.53
Côte d'Ivoire	0.51
Maroc	0.47
Serbie	0.47
Bolivie	0.46
Kazakhstan	0.44
Hong Kong	0.42
Liban	0.41
Trinité-et-Tobago	0.40

Répartition géographique en % de l'actif net (suite)

Mongolie	0.30
Iles Vierges britanniques	0.24
Grande-Bretagne	0.19
Mozambique	0.11
Zambie	0.10
TOTAL	95.94

Répartition économique en % de l'actif net

Gouvernements nationaux et centraux	71.34
Pétrole	6.75
Etablissements financiers et sociétés de participation	4.70
Banques & instituts de crédit	3.01
Fonds de placement	1.88
Distribution d'énergie & d'eau	1.73
Industrie minière, charbon et acier	1.47
Trafic et transport	1.07
Emetteurs d'obligations sécurisées (Pfandbriefe) et sociétés de refinancement	0.99
Chimie	0.89
Métaux précieux et pierres précieuses	0.66
Alimentation & softs	0.46
Appareils et composants électriques	0.30
Immobilier	0.26
Cantons, Etats fédéraux	0.24
Villes, communes	0.10
Bâtiment et matériaux de construction	0.09
TOTAL	95.94

Etat des actifs nets

	USD
Actif	31.8.2024
Portefeuille-titres, cours d'achat	558 454 038.80
Portefeuille-titres, plus- (moins-) value non-réalisée	-42 989 328.81
Total portefeuille-titres (note 1)	515 464 709.99
Avoirs en banque, dépôts à vue et à terme	13 363 112.05
Autres liquidités (marges)	1 825 160.43
A recevoir sur souscriptions	51 510.62
Intérêts à recevoir sur titres	6 878 563.52
Intérêts à recevoir sur liquidités	13 591.51
Autres actifs	116 610.07
Bénéfice non réalisé sur contrats de change à terme (note 1)	156 453.22
TOTAL Actif	537 869 711.41
Passif	
Perte non réalisée sur contrats financiers à terme (note 1)	-283 649.62
Crédit en compte courant	-18.30
Intérêts à payer sur crédit en compte courant	-2.42
A payer sur rachats	-134 241.83
Provisions pour commission de gestion forfaitaire (note 2)	-171 699.22
Provisions pour taxe d'abonnement (note 3)	-16 030.97
Total des Provisions pour frais	-187 730.19
TOTAL Passif	-605 642.36
Actifs nets à la fin de l'exercice	537 264 069.05

Etat des opérations

	USD
Revenus	1.9.2023-31.8.2024
Revenus d'intérêts sur liquidités	558 359.59
Intérêts sur titres	29 600 416.37
Revenus nets sur prêts de titres (note 15)	532 798.45
Autres revenus (note 4)	376 467.29
TOTAL des Revenus	31 068 041.70
Charges	
Commission de gestion forfaitaire (note 2)	-2 037 694.09
Taxe d'abonnement (note 3)	-92 775.22
Autres commissions et frais (note 2)	-162 484.71
Charges d'intérêts sur liquidités et crédit en compte courant	-13 312.48
TOTAL des Charges	-2 306 266.50
Revenus (Pertes) net(te)s des investissements	28 761 775.20
Bénéfices (pertes) réalisé(e)s (note 1)	
Bénéfice (perte) réalisé(e) sur titres évalués à la valeur de marché hors options	-14 569 039.70
Bénéfice (perte) réalisé(e) sur options	-444 217.07
Bénéfice (perte) réalisé(e) sur instruments du marché monétaire et titres évalués en fonction des rendements	641 527.03
Bénéfice (perte) réalisé(e) sur contrats financiers à terme	1 776 214.54
Bénéfice (perte) réalisé(e) sur contrats de change à terme	1 173 456.34
Bénéfice (perte) réalisé(e) de change réalisé(e)	-790 486.13
TOTAL des Bénéfices (pertes) réalisé(e)s	-12 212 544.99
Bénéfice (perte) net(te) réalisé(e) au cours de l'exercice	16 549 230.21
Variations des plus- (moins-) values non-réalisées (note 1)	
Plus- (Moins-) value non réalisée sur titres évalués à la valeur de marché hors options	65 661 591.57
Plus- (Moins-) value non réalisée sur instruments du marché monétaire et titres évalués en fonction des rendements	342 724.33
Plus- (Moins-) value non réalisée sur contrats financiers à terme	-254 376.84
Plus- (Moins-) value non réalisée sur contrats de change à terme	776 561.27
TOTAL des Variations des plus- (moins-) values non-réalisées	66 526 500.33
Augmentation/(diminution) nette de l'actif net issue de l'activité	83 075 730.54

Variations de l'actif net

	USD
	1.9.2023-31.8.2024
Actif net au début de l'exercice	518 771 191.05
Souscriptions	72 808 741.66
Rachats	-132 549 433.33
Souscriptions (Rachats) net(te)s	-59 740 691.67
Dividendes versés	-4 842 160.87
Revenus (Pertes) net(te)s des investissements	28 761 775.20
Total des Bénéfices (pertes) réalisé(e)s	-12 212 544.99
Total des Variations des plus- (moins-) values non-réalisées	66 526 500.33
Augmentation/(diminution) nette de l'actif net issue de l'activité	83 075 730.54
Actifs nets à la fin de l'exercice	537 264 069.05

Evolution des parts en circulation

	1.9.2023-31.8.2024
Catégorie	F-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	45 129.0000
Nombre de parts émises	751.0000
Nombre de parts rachetées	-12 081.0000
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	33 799.0000
Catégorie	I-A1-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	37 063.1490
Nombre de parts émises	51 146.3100
Nombre de parts rachetées	-35 890.0280
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	52 319.4310
Catégorie	(EUR hedged) I-A1-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	53 855.3380
Nombre de parts émises	49 031.6940
Nombre de parts rachetées	-41 930.5640
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	60 956.4680
Catégorie	I-B-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	176 359.7990
Nombre de parts émises	1 407.1490
Nombre de parts rachetées	-25 457.7690
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	152 309.1790
Catégorie	I-X-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	146 301.1840
Nombre de parts émises	94 726.6030
Nombre de parts rachetées	-42 195.7350
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	198 832.0520
Catégorie	(CHF hedged) I-X-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	178 251.8760
Nombre de parts émises	8 678.5410
Nombre de parts rachetées	-40 722.5680
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	146 207.8490
Catégorie	(EUR hedged) I-X-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	695 390.7920
Nombre de parts émises	164 824.4490
Nombre de parts rachetées	-36 299.5970
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	823 915.6440

Catégorie	I-X-dist
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	235 634.0000
Nombre de parts émises	11 339.0000
Nombre de parts rachetées	-59 333.0000
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	187 640.0000
Catégorie	K-X-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	29 941.2400
Nombre de parts émises	0.0000
Nombre de parts rachetées	-7 905.1390
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	22 036.1010
Catégorie	P-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	35 814.4880
Nombre de parts émises	4 310.8420
Nombre de parts rachetées	-7 171.2990
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	32 954.0310
Catégorie	(CHF hedged) P-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	3 043.9460
Nombre de parts émises	19 322.3790
Nombre de parts rachetées	-1 133.6460
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	21 232.6790
Catégorie	(EUR hedged) P-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	6 572.5300
Nombre de parts émises	2 265.2660
Nombre de parts rachetées	-3 996.4810
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	4 841.3150
Catégorie	(CHF hedged) P-dist
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	59 380.0520
Nombre de parts émises	5 835.7410
Nombre de parts rachetées	-7 359.7930
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	57 856.0000
Catégorie	P-mdist
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	743 211.8400
Nombre de parts émises	23 661.2510
Nombre de parts rachetées	-117 634.3820
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	649 238.7090
Catégorie	Q-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	41 559.8360
Nombre de parts émises	10 981.2660
Nombre de parts rachetées	-8 968.8300
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	43 572.2720
Catégorie	Q-dist
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	12 916.6700
Nombre de parts émises	1 315.0000
Nombre de parts rachetées	-2 799.1170
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	11 432.5530
Catégorie	(CHF hedged) Q-dist
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	50 717.9290
Nombre de parts émises	801.1830
Nombre de parts rachetées	-7 373.4000
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	44 145.7120

Catégorie	U-X-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	9 806.6200
Nombre de parts émises	125.2000
Nombre de parts rachetées	-3 014.8200
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	6 917.0000
Catégorie	U-X-UKdist-mdist
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	4 342.2040
Nombre de parts émises	178.5400
Nombre de parts rachetées	-1 553.5600
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 967.1840

Distribution annuelle¹

UBS (Lux) Emerging Economies Fund – Global Bonds (USD)	Date de détachement	Date de versement	Devise	Montant par part
I-X-dist	2.11.2023	7.11.2023	USD	3.5242
(CHF hedged) P-dist	2.11.2023	7.11.2023	CHF	2.2669
Q-dist	2.11.2023	7.11.2023	USD	3.3609
(CHF hedged) Q-dist	2.11.2023	7.11.2023	CHF	3.3151

Distribution mensuelle¹

UBS (Lux) Emerging Economies Fund – Global Bonds (USD)	Date de détachement	Date de versement	Devise	Montant par part
P-mdist	15.9.2023	20.9.2023	USD	0.1799
P-mdist	16.10.2023	19.10.2023	USD	0.1741
P-mdist	15.11.2023	20.11.2023	USD	0.1721
P-mdist	15.12.2023	20.12.2023	USD	0.1826
P-mdist	16.1.2024	19.1.2024	USD	0.1912
P-mdist	15.2.2024	20.2.2024	USD	0.1887
P-mdist	15.3.2024	20.3.2024	USD	0.1916
P-mdist	15.4.2024	18.4.2024	USD	0.1958
P-mdist	16.5.2024	21.5.2024	USD	0.1912
P-mdist	17.6.2024	20.6.2024	USD	0.1952
P-mdist	15.7.2024	18.7.2024	USD	0.1948
P-mdist	16.8.2024	21.8.2024	USD	0.1978
U-X-UKdist-mdist	15.9.2023	20.9.2023	USD	45.8646
U-X-UKdist-mdist	16.10.2023	19.10.2023	USD	46.4363
U-X-UKdist-mdist	15.11.2023	20.11.2023	USD	57.2305
U-X-UKdist-mdist	15.12.2023	20.12.2023	USD	63.1066
U-X-UKdist-mdist	16.1.2024	19.1.2024	USD	61.7857
U-X-UKdist-mdist	15.2.2024	20.2.2024	USD	71.9298
U-X-UKdist-mdist	15.3.2024	20.3.2024	USD	57.5823
U-X-UKdist-mdist	15.4.2024	18.4.2024	USD	42.1228
U-X-UKdist-mdist	16.5.2024	21.5.2024	USD	54.4082
U-X-UKdist-mdist	17.6.2024	20.6.2024	USD	49.9530
U-X-UKdist-mdist	15.7.2024	18.7.2024	USD	45.4397
U-X-UKdist-mdist	16.8.2024	21.8.2024	USD	52.5766

¹ Voir note 5

Etat du portefeuille-titres et autres actifs nets au 31 août 2024

Titres et instruments du marché monétaire négociés sur une bourse officielle

Dénomination	Nombre/ Nominal	Evaluation en USD Bénéfice/(perte) non réalisé(e) sur futures/Contrats de change à terme/ swaps (note 1)	en % de l'actif net
Bons du trésor à court terme, coupon zéro			
USD			
USD AMERICA, UNITED STATES OF TB 0.00000% 02.11.23-31.10.24	10 200 000.00	10 116 765.14	1.88
TOTAL USD		10 116 765.14	1.88
Total des Bons du trésor à court terme, coupon zéro		10 116 765.14	1.88
Billets, taux fixe			
BRL			
BRL BRAZIL, FEDERATIVE REPUBLIC OF 10.00000% 24-01.01.35	30 100.00	4 687 310.85	0.87
TOTAL BRL		4 687 310.85	0.87
EUR			
EUR CENTRAL BANK OF TUNISIA-REG-S 6.37500% 19-15.07.26	3 500 000.00	3 427 412.08	0.64
TOTAL EUR		3 427 412.08	0.64
USD			
USD ANGOLAN GOVERNMENT INTERNATION BD-REG-S 8.75000% 22-14.04.32	6 250 000.00	5 675 812.50	1.06
USD ARGENTINA, REPUBLIC OF STEP-UP 20-09.07.30	2 500 000.00	1 364 400.00	0.25
USD ARGENTINA, REPUBLIC OF STEP-UP 20-09.07.35	2 350 000.00	1 042 225.00	0.19
USD ARGENTINA, REPUBLIC OF STEP-UP 20-09.01.38	3 800 000.00	1 848 700.00	0.34
USD ARGENTINE REPUBLIC GOVT INTERNATIONAL STEP-UP 20-09.07.46	4 800 000.00	2 234 400.00	0.42
USD BANK GOSPODARSTWA KRAJOWEGO-REG-S 5.75000% 24-09.07.34	1 600 000.00	1 677 008.00	0.31
USD BAPCO ENERGIES BSCC-REG-S 8.37500% 18-07.11.28	2 000 000.00	2 166 260.00	0.40
USD BOLIVIA, REPUBLIC OF-REG-S 4.50000% 17-20.03.28	3 200 000.00	1 759 680.00	0.33
USD BOLIVIA, REPUBLIC OF-REG-S 7.50000% 22-02.03.30	1 300 000.00	722 514.00	0.13
USD BRAZIL, FEDERAL REPUBLIC OF 6.00000% 23-20.10.33	3 000 000.00	3 003 900.00	0.56
USD BRAZIL, FEDERAL REPUBLIC OF 7.12500% 24-13.05.54	1 050 000.00	1 075 221.00	0.20
USD BRAZIL, FEDERATIVE REPUBLIC OF 4.75000% 19-14.01.50	6 600 000.00	5 013 228.00	0.93
USD BRAZIL, FEDERATIVE REPUBLIC OF 6.12500% 24-22.01.32	2 500 000.00	2 540 450.00	0.47
USD CHILE, REPUBLIC OF 3.25000% 21-21.09.71	800 000.00	526 400.00	0.10
USD CHILE, REPUBLIC OF 3.50000% 21-15.04.53	1 400 000.00	1 042 300.00	0.19
USD CHILE, REPUBLIC OF 4.95000% 23-05.01.36	3 300 000.00	3 300 000.00	0.61
USD CIFI HOL GROUP CO LTD-REG-S *DEFAULTED* 4.45000% 21-17.08.26	3 800 000.00	380 000.00	0.07
USD CNAC HK FINBRIDGE CO LTD-REG-S 3.87500% 19-19.06.29	1 700 000.00	1 629 343.75	0.30
USD CNAC HK FINBRIDGE CO LTD-REG-S 3.00000% 20-22.09.30	680 000.00	614 550.00	0.11
USD COLOMBIA, REPUBLIC OF 5.20000% 19-15.05.49	1 200 000.00	880 740.00	0.16
USD COLOMBIA, REPUBLIC OF 7.50000% 23-02.02.34	3 672 000.00	3 785 832.00	0.70
USD COLOMBIA, REPUBLIC OF 8.00000% 23-14.11.35	560 000.00	594 160.00	0.11
USD COLOMBIA, REPUBLIC OF 8.75000% 23-14.11.53	2 925 000.00	3 182 253.75	0.59
USD CORP FINANCIERA DE DESARROLLO SA-REG-S 5.95000% 24-30.04.29	2 500 000.00	2 571 250.00	0.48
USD CORP NACIONAL DEL COBRE DE CHILE-REG-S 6.44000% 24-26.01.36	2 900 000.00	3 109 343.75	0.58
USD COSTA RICA, REPUBLIC OF-REG-S 7.15800% 15-12.03.45	1 800 000.00	1 922 058.00	0.36
USD COUNTRY GARDEN HOLD-REG-S *DEFAULTED* 7.25000% 19-08.04.26	1 771 000.00	132 825.00	0.03
USD DAE FUNDING LLC-REG-S 3.37500% 21-20.03.28	3 550 000.00	3 348 218.00	0.62
USD DOMINICAN REPUBLIC-REG-S 6.85000% 15-27.01.45	4 640 000.00	4 880 723.20	0.91
USD DOMINICAN REPUBLIC-REG-S 5.87500% 20-30.01.60	1 550 000.00	1 422 900.00	0.27
USD ECUADOR GOVT INTERNATIONAL BD-REG-S STEP-UP/DOWN 20-31.07.35	5 900 000.00	3 259 750.00	0.61
USD ECUADOR, REPUBLIC OF-REG-S STEP-UP 0.50000% 20-31.07.30	4 300 000.00	3 059 450.00	0.57
USD EGYPT, REPUBLIC OF-REG-S 7.62500% 20-29.05.32	2 600 000.00	2 226 250.00	0.41
USD EL SALVADOR, REPUBLIC OF-REG-S 9.50000% 20-15.07.52	435 000.00	368 662.50	0.07
USD EL SALVADOR, REPUBLIC OF-REG-S 8.25000% 02-10.04.32	1 100 000.00	937 200.00	0.17
USD EMPRESA DE L FERROCARRILE DEL EST-REG-S 3.06800% 20-18.08.50	1 500 000.00	941 718.75	0.18
USD EMPRESA DE TRANSPORTE DE PASA MET-REG-S 4.70000% 20-07.05.50	1 006 000.00	856 357.50	0.16
USD EMPRESA NACIONAL DEL PETROLEO-REG-S 4.50000% 17-14.09.47	1 000 000.00	790 940.00	0.15
USD EMPRESA NACIONAL DEL PETROLEO-REG-S 5.25000% 18-06.11.29	1 400 000.00	1 396 934.00	0.26
USD EMPRESA NACIONAL DEL PETROLEO-REG-S 3.45000% 21-16.09.31	2 023 000.00	1 808 056.25	0.34
USD EMPRESA NACIONAL DEL PETROLEO-REG-S 6.15000% 23-10.05.33	750 000.00	783 750.00	0.15
USD ESKOM HOLDINGS SOC LTD-REG-S 7.12500% 15-11.02.25	850 000.00	850 265.63	0.16
USD FREEPORT INDONESIA-REG-S 6.20000% 22-14.04.52	800 000.00	832 504.00	0.16
USD GACI FIRST INVESTMENT CO-REG-S 5.00000% 22-13.10.27	1 300 000.00	1 314 625.00	0.24

Dénomination	Nombre/ Nominal	Evaluation en USD Bénéfice/(perte) non réalisé(e) sur futures/Contrats de change à terme/ swaps (note 1)		en % de l'actif net
USD GACI FIRST INVESTMENT CO-REG-S 4.87500% 23-14.02.35	3 340 000.00		3 297 206.25	0.61
USD GACI FIRST INVESTMENT CO-REG-S 5.12500% 23-14.02.53	800 000.00		727 250.00	0.14
USD GHANA GOVT INTNL BOND-REG-S 8.62500% 21-07.04.34	6 150 000.00		3 230 671.88	0.60
USD GUATEMALA, REPUBLIC OF-REG-S 3.70000% 21-07.10.33	5 700 000.00		4 852 125.00	0.90
USD GUATEMALA, REPUBLIC OF-REG-S 6.55000% 24-06.02.37	4 350 000.00		4 480 282.50	0.83
USD GUATEMALA, REPUBLIC OF-REG-S 6.05000% 24-06.08.31	2 500 000.00		2 548 850.00	0.47
USD HERITAGE PETROLEUM CO LTD-REG-S 9.00000% 22-12.08.29	2 040 000.00		2 130 535.20	0.40
USD HUNGARY, REPUBLIC OF-REG-S 5.50000% 22-16.06.34	3 050 000.00		3 087 171.88	0.57
USD HUNGARY, REPUBLIC OF-REG-S 3.12500% 21-21.09.51	1 600 000.00		1 058 000.00	0.20
USD HUNGARY, REPUBLIC OF-REG-S 6.12500% 23-22.05.28	1 200 000.00		1 244 625.00	0.23
USD HUNGARY, REPUBLIC OF-REG-S 6.25000% 22-22.09.32	1 900 000.00		2 033 665.00	0.38
USD HUNGARY, REPUBLIC OF-REG-S 6.75000% 22-25.09.52	2 500 000.00		2 815 625.00	0.52
USD INDONESIA, REPUBLIC OF 4.45000% 20-15.04.70	1 450 000.00		1 268 296.87	0.24
USD INDONESIA, REPUBLIC OF 4.85000% 23-11.01.33	1 070 000.00		1 082 037.50	0.20
USD INDONESIA, REPUBLIC OF 5.65000% 23-11.01.53	1 600 000.00		1 709 000.00	0.32
USD INDONESIA, REPUBLIC OF-REG-S 7.75000% 08-17.01.38	1 485 000.00		1 879 917.19	0.35
USD INSTITUTO COSTARRICENSE DE ELECT-REG-S 6.75000% 21-07.10.31	1 600 000.00		1 621 504.00	0.30
USD JORDAN, KINGDOM OF-REG-S 5.85000% 20-07.07.30	3 000 000.00		2 831 250.00	0.53
USD KENYA, REPUBLIC OF REG-S 9.75000% 24-16.02.31	800 000.00		775 000.00	0.14
USD KENYA, REPUBLIC OF-REG-S 7.25000% 18-28.02.28	1 600 000.00		1 468 000.00	0.27
USD KENYA, REPUBLIC OF-REG-S 8.00000% 19-22.05.32	2 200 000.00		1 954 568.00	0.36
USD LEBANON, REPUBLIC OF-REG-S *DEFAULTED* 6.65000% 15-26.02.30	6 868 000.00		429 250.00	0.08
USD LIQUID TELECOMMUNICATIONS FIN-REG-S 5.50000% 21-04.09.26	1 600 000.00		994 848.00	0.19
USD MDGH GMTN RSC LTD-REG-S 5.50000% 22-28.04.33	1 800 000.00		1 900 687.50	0.35
USD MEXICO, UNITED STATES OF 3.50000% 22-12.02.34	3 000 000.00		2 527 500.00	0.47
USD MEXICO, UNITED STATES OF 4.40000% 22-12.02.52	646 000.00		490 758.13	0.09
USD MEXICO, UNITED STATES OF 6.35000% 23-09.02.35	1 060 000.00		1 101 737.50	0.21
USD MEXICO, UNITED STATES OF 6.00000% 24-07.05.36	3 360 000.00		3 391 500.00	0.63
USD MEXICO, UNITED STATES OF 6.40000% 24-07.05.54	605 000.00		599 328.12	0.11
USD MFB MAGYAR FEJLESZTESI BANK-REG-S 6.50000% 23-29.06.28	2 400 000.00		2 487 000.00	0.46
USD MONGOLIA, GOVERNMENT OF-REG-S 8.65000% 23-19.01.28	1 550 000.00		1 636 218.75	0.30
USD MOZAMBIQUE INT BOND-REG-S STEP-UP 19-15.09.31	700 000.00		588 658.00	0.11
USD NIGERIA, FEDERAL REPUBLIC OF-REG-S 7.62500% 18-21.11.25	2 000 000.00		2 003 750.00	0.37
USD OCP SA-REG-S 5.12500% 21-23.06.51	900 000.00		720 000.00	0.13
USD OCP SA-REG-S 6.87500% 14-25.04.44	800 000.00		806 400.00	0.15
USD OCP SA-REG-S 7.50000% 24-02.05.54	950 000.00		1 017 877.50	0.19
USD OMAN GOVERNMENT INTERNATIONAL-REG-S 7.00000% 21-25.01.51	3 350 000.00		3 742 578.13	0.70
USD OMAN GOVT INTERNATIONAL BOND-REG-S 6.75000% 18-17.01.48	5 140 000.00		5 575 293.75	1.04
USD PAKISTAN, ISLAMIC REPUBLIC OF-REG-S 6.87500% 17-05.12.27	2 000 000.00		1 735 000.00	0.32
USD PANAMA, REPUBLIC OF 4.50000% 20-01.04.56	3 292 000.00		2 295 149.48	0.43
USD PANAMA, REPUBLIC OF 4.50000% 22-19.01.63	1 500 000.00		1 019 070.00	0.19
USD PANAMA, REPUBLIC OF 6.40000% 22-14.02.35	3 148 000.00		3 140 602.20	0.58
USD PANAMA, REPUBLIC OF 8.00000% 24-01.03.38	1 580 000.00		1 741 460.20	0.32
USD PANAMA, REPUBLIC OF 7.87500% 24-01.03.57	1 825 000.00		1 999 524.75	0.37
USD PARAGUAY, REPUBLIC OF-REG-S 6.10000% 14-11.08.44	2 800 000.00		2 826 250.00	0.53
USD PARAGUAY, REPUBLIC OF-REG-S 5.60000% 18-13.03.48	2 500 000.00		2 345 325.00	0.44
USD PERTAMINA PT-REG-S 6.50000% 11-27.05.41	1 680 000.00		1 867 420.80	0.35
USD PERTAMINA PT-REG-S 6.00000% 12-03.05.42	400 000.00		417 124.00	0.08
USD PERU, REPUBLIC OF 3.30000% 21-11.03.41	3 000 000.00		2 343 750.00	0.44
USD PERU, REPUBLIC OF 3.55000% 21-10.03.51	950 000.00		709 828.12	0.13
USD PERU, REPUBLIC OF 3.00000% 21-15.01.34	50 000.00		42 437.50	0.01
USD PERU, REPUBLIC OF 5.37500% 24-08.02.35	2 100 000.00		2 133 600.00	0.40
USD PERU, REPUBLIC OF 5.87500% 24-08.08.54	500 000.00		521 250.00	0.10
USD PERUSAHAAN LISTRIK NEGARA PT-REG-S 4.87500% 19-17.07.49	2 212 000.00		1 906 301.60	0.36
USD PERUVIAN GOVERNMENT INTERNATIONAL BOND 1.86200% 20-01.12.32	2 000 000.00		1 588 250.00	0.30
USD PERUVIAN GOVERNMENT INTERNATIONAL BOND 2.78000% 20-01.12.60	3 500 000.00		2 077 031.25	0.39
USD PETROLEOS DE VENEZUE-REG-S *DEFAULTED* 5.50000% 07-12.04.37	11 100 000.00		1 131 534.00	0.21
USD PETROLEOS DEL PERU SA-REG-S 4.75000% 17-19.06.32	2 500 000.00		1 871 875.00	0.35
USD PETROLEOS DEL PERU SA-REG-S 5.62500% 17-19.06.47	2 900 000.00		1 829 523.00	0.34
USD PETROLEOS MEXICANOS 6.70000% 22-16.02.32	5 550 000.00		4 764 675.00	0.89
USD PETROLEOS MEXICANOS 7.69000% 20-23.01.50	7 850 000.00		5 826 270.00	1.08
USD PHILIPPINES, REPUBLIC OF THE 2.95000% 20-05.05.45	1 000 000.00		724 062.50	0.14
USD PHILIPPINES, REPUBLIC OF THE 5.00000% 23-17.07.33	2 000 000.00		2 038 125.00	0.38
USD PHILIPPINES, REPUBLIC OF THE 5.50000% 23-17.01.48	1 700 000.00		1 776 500.00	0.33
USD POLAND, REPUBLIC OF 5.50000% 24-18.03.54	4 000 000.00		4 093 280.00	0.76
USD QATAR, STATE OF-REG-S 4.40000% 20-16.04.50	3 906 000.00		3 593 520.00	0.67
USD QATARENERGY-REG-S 2.25000% 21-12.07.31	2 000 000.00		1 745 000.00	0.33
USD QATARENERGY-REG-S 3.30000% 21-12.07.51	3 196 000.00		2 372 231.00	0.44
USD QATARENERGY-REG-S 3.12500% 21-12.07.41	3 704 000.00		2 926 160.00	0.54
USD REPUBLIC OF UZBEKISTAN BOND-REG-S 6.90000% 24-28.02.32	3 700 000.00		3 700 000.00	0.69

Dénomination	Nombre/ Nominal	Evaluation en USD Bénéfice/(perte) non réalisé(e) sur futures/Contrats de change à terme/ swaps (note 1)		en % de l'actif net
USD ROMANIA-REG-S 3.00000% 20-14.02.31	1 796 000.00		1 544 146.92	0.29
USD ROMANIA-REG-S 3.62500% 22-27.03.32	4 492 000.00		3 947 345.00	0.74
USD ROMANIA-REG-S 5.87500% 24-30.01.29	1 000 000.00		1 017 500.00	0.19
USD ROMANIA-REG-S 6.37500% 24-30.01.34	1 550 000.00		1 593 593.75	0.30
USD ROMANIA-REG-S 7.12500% 23-17.01.33	2 696 000.00		2 917 577.50	0.54
USD ROMANIA-REG-S 7.62500% 23-17.01.53	1 796 000.00		2 013 540.50	0.38
USD SENEGAL, REPUBLIC OF-REG-S 6.75000% 18-13.03.48	6 000 000.00		4 462 500.00	0.83
USD SERBIA INTERNATIONAL BOND-REG-S 6.00000% 24-12.06.34	2 500 000.00		2 532 187.50	0.47
USD SINOPEC GROUP OVERSEAS DEVELOPMNT-REG-S 4.10000% 15-28.04.45	900 000.00		805 356.00	0.15
USD SINOPEC GRP OVERSEAS DEV LTD-REG-S 4.25000% 18-12.09.28	1 500 000.00		1 503 195.00	0.28
USD SINOPEC GUP OVERSEAS DEVPT-REG-S 2.30000% 21-08.01.31	2 000 000.00		1 779 300.00	0.33
USD SOUTH AFRICA, REPUBLIC OF 5.65000% 17-27.09.47	1 800 000.00		1 452 204.00	0.27
USD SOUTH AFRICA, REPUBLIC OF 5.75000% 19-30.09.49	1 800 000.00		1 449 000.00	0.27
USD SRI LANKA, DEMO REP OF-REG-S *DEFAULTED* 6.75000% 18-18.04.28	5 000 000.00		2 660 950.00	0.50
USD SRI LANKA, DEMO REP OF-REG-S *DEFAULTED* 6.85000% 19-14.03.24	6 300 000.00		3 291 750.00	0.61
USD SRI LANKA, DEMO REP OF-REG-S *DEFAULTED* 7.55000% 19-28.03.30	11 350 000.00		5 987 125.00	1.11
USD TURKEY, REPUBLIC OF 6.50000% 21-20.09.33	1 600 000.00		1 542 000.00	0.29
USD TURKEY, REPUBLIC OF 9.37500% 23-19.01.33	1 500 000.00		1 719 375.00	0.32
USD TURKIYE VARLIK FONU YONETIMI AS-REG-S 8.25000% 24-14.02.29	2 500 000.00		2 597 656.25	0.48
USD UKRAINE, GOVERNMENT OF-REG-S STEP-DOWN 15-01.09.24	2 700 000.00		969 300.00	0.18
USD UKRAINE, GOVERNMENT OF-REG-S STEP UP/DOWN 15-01.09.27	1 500 000.00		483 000.00	0.09
USD UKRAINE, GOVERNMENT OF-REG-S STEP UP/DOWN 17-25.09.34	1 500 000.00		454 500.00	0.08
USD UKRAINE, GOVERNMENT OF-REG-S STEP UP/DOWN 20-15.03.35	3 000 000.00		909 000.00	0.17
USD ULKER BISKUVI SANAYI AS-REG-S 7.87500% 24-08.07.31	2 400 000.00		2 466 000.00	0.46
USD VALE OVERSEAS LTD 6.12500% 23-12.06.33	1 500 000.00		1 570 875.00	0.29
USD VENEZUELA, REP. OF-REG-S *DEFAULTED* 7.75000% 09-13.10.19	9 055 000.00		1 168 095.00	0.22
USD YUZHOU GROUP HOLDINGS-REG-S *DEFAULTED* 7.85000% 20-12.08.26	800 000.00		50 000.00	0.01
USD ZAMBIA, REPUBLIC OF-REG-S 0.50000% 24-31.12.53	1 037 567.00		514 244.14	0.10
TOTAL USD			281 485 573.19	52.39
Total des Billets, taux fixe			289 600 296.12	53.90

Billets, taux variable

USD

USD BANCO DEL ESTADO DE CHILE-REG-S-SUB 7.950%/VAR 24-PRP	2 500 000.00		2 643 750.00	0.49
USD DP WORLD SALAAM-REG-S-SUB 6.000%/VAR 20-PRP	1 100 000.00		1 095 050.00	0.21
USD TC ZIRAAT BANKASI AS-REG-S-SUB 8.994%/VAR 24-02.08.34	1 250 000.00		1 292 578.13	0.24
TOTAL USD			5 031 378.13	0.94
Total des Billets, taux variable			5 031 378.13	0.94

Medium-Term Notes, taux fixe

USD

USD ABU DHABI, GOVERNMENT OF-REG-S 3.87500% 20-16.04.50	1 500 000.00		1 262 820.00	0.23
USD ANGOLAN GOVT INTERNATIONAL BOND-REG-S 9.12500% 19-26.11.49	9 900 000.00		8 331 468.75	1.55
USD BAHRAIN GVT INTERNATIONAL BOND-REG-S 5.25000% 21-25.01.33	3 000 000.00		2 771 250.00	0.52
USD BANK GOSPODARSTWA KRAJOWEGO-REG-S 5.37500% 23-22.05.33	1 600 000.00		1 637 888.00	0.30
USD BOC AVIATION USA CORP-REG-S 4.87500% 23-03.05.33	1 400 000.00		1 393 392.00	0.26
USD DP WORLD CRESCENT LTD-REG-S 3.87500% 19-18.07.29	1 000 000.00		964 960.00	0.18
USD DUBAI, GOVERNMENT OF-REG-S 3.90000% 20-09.09.50	4 000 000.00		3 078 000.00	0.57
USD EGYPT, REPUBLIC OF-REG-S 8.50000% 17-31.01.47	6 100 000.00		4 717 968.75	0.88
USD EGYPT, REPUBLIC OF-REG-S 7.30000% 21-30.09.33	6 684 000.00		5 480 880.00	1.02
USD EGYPT, REPUBLIC OF-REG-S 8.75000% 21-30.09.51	5 750 000.00		4 506 562.50	0.84
USD FINANCE DEP GOVT OF SHARJAH-REG-S 4.37500% 21-10.03.51	660 000.00		477 056.25	0.09
USD FINANCE DEPRTMENT GOVT OF SHARJAH-REG-S 3.62500% 21-10.03.33	2 950 000.00		2 559 125.00	0.48
USD INDONESIA, REPUBLIC OF-REG-S 4.75000% 17-18.07.47	2 000 000.00		1 938 750.00	0.36
USD KAZAKHSTAN, REPUBLIC OF-REG-S 6.50000% 15-21.07.45	2 000 000.00		2 356 875.00	0.44
USD KWG GROUP HOLDING LTD-REG-S *DEFAULTED* 5.95000% 20-10.08.25	3 500 000.00		188 125.00	0.03
USD LEBANON, REPUBLIC OF *DEFAULT* 6.37500% 10-09.03.20	3 500 000.00		218 750.00	0.04
USD LEBANON, REPUBLIC OF-REG-S *DEFAULTED* 7.15000% 17-20.11.31	7 200 000.00		450 000.00	0.08
USD NIGERIA, FEDERAL REP OF-REG-S 7.37500% 21-28.09.33	3 300 000.00		2 759 625.00	0.51
USD NIGERIA, FEDERAL REP OF-REG-S 8.25000% 21-28.09.51	3 200 000.00		2 524 000.00	0.47
USD NIGERIA, FEDERAL REP OF-REG-S 8.37500% 22-24.03.29	2 696 000.00		2 609 222.50	0.49
USD PAKISTAN, ISLAMIC REPUBLIC OF-REG-S 7.37500% 21-08.04.31	3 100 000.00		2 468 375.00	0.46
USD PAKISTAN, ISLAMIC REPUBLIC OF-REG-S 8.87500% 21-08.04.51	3 600 000.00		2 695 500.00	0.50
USD PERTAMINA PERSERO PT-REG-S 4.15000% 20-25.02.60	1 000 000.00		783 000.00	0.15
USD PETRONAS CAPITAL LTD-REG-S 4.80000% 20-21.04.60	1 800 000.00		1 673 766.00	0.31
USD PETRONAS CAPITAL LTD-REG-S 3.40400% 21-28.04.61	2 000 000.00		1 415 380.00	0.26
USD PETRONAS CAPITAL LTD-REG-S 2.48000% 21-28.01.32	5 000 000.00		4 294 150.00	0.80

Dénomination	Nombre/ Nominal	Evaluation en USD Bénéfice/(perte) non réalisé(e) sur futures/Contrats de change à terme/ swaps (note 1)		en % de l'actif net
USD POLAND, REPUBLIC OF 5.75000% 22-16.11.32	850 000.00		912 347.50	0.17
USD SAUDI GOVERNMENT INTERNATIONAL BD-REG-S 4.50000% 16-26.10.46	950 000.00		836 890.63	0.16
USD SAUDI GOVERNMENT INTERNATIONAL BD-REG-S 5.00000% 18-17.04.49	550 000.00		519 095.50	0.10
USD SAUDI GOVERNMENT INTERNATIONAL BD-REG-S 3.45000% 21-02.02.61	7 140 000.00		4 953 375.00	0.92
USD SAUDI GOVERNMENT INTERNATIONAL BD-REG-S 4.87500% 23-18.07.33	1 450 000.00		1 469 031.25	0.27
USD SAUDI GOVERNMENT INTERNATIONAL-REG-S 5.00000% 23-18.01.53	1 900 000.00		1 762 250.00	0.33
USD SHARJAH SUKUK PROGRAM LTD-REG-S 6.09200% 23-19.03.34	1 000 000.00		1 057 190.00	0.20
USD TURKIYE IHRACAT KREDI BANKASI AS-REG-S 9.00000% 23-28.01.27	2 400 000.00		2 538 000.00	0.47
TOTAL USD			77 605 069.63	14.44
Total des Medium-Term Notes, taux fixe			77 605 069.63	14.44

Obligations, taux fixe

USD

USD ANGOLAN GOVT INTERNATIONAL BOND-REG-S 8.25000% 18-09.05.28	3 750 000.00		3 584 765.62	0.67
USD ARGENTINA, REPUBLIC OF STEP-UP 20-09.07.41	8 200 000.00		3 415 300.00	0.64
USD AUTORIDAD DEL CANAL DE PANAMA-REG-S 4.95000% 15-29.07.35	2 018 000.00		1 913 326.34	0.36
USD BAHRAIN GVT INTERNATIONAL BOND-REG-S 7.50000% 17-20.09.47	4 136 000.00		4 137 292.50	0.77
USD COLOMBIA, REPUBLIC OF 7.37500% 06-18.09.37	584 000.00		587 796.00	0.11
USD COLOMBIA, REPUBLIC OF 6.12500% 09-18.01.41	800 000.00		697 200.00	0.13
USD COLOMBIA, REPUBLIC OF 8.00000% 22-20.04.33	4 144 000.00		4 415 432.00	0.82
USD CORP NACIONAL DEL COBRE DE CHILE-REG-S 5.62500% 13-18.10.43	1 600 000.00		1 548 000.00	0.29
USD COSTA RICA, REPUBLIC OF-REG-S 7.30000% 23-13.11.54	1 600 000.00		1 732 496.00	0.32
USD COUNTRY GARDEN HOLD-REG-S *DEFAULTED* 4.80000% 20-06.08.30	3 000 000.00		225 000.00	0.04
USD DOMINICAN REPUBLIC INTERNATIONAL-REG-S 6.00000% 22-22.02.33	3 000 000.00		3 030 930.00	0.56
USD EL SALVADOR, REPUBLIC OF-REG-S 7.65000% 05-15.06.35	3 275 000.00		2 565 962.50	0.48
USD GHANA GOVT INTNL BOND-REG-S 8.95000% 19-26.03.51	5 000 000.00		2 635 950.00	0.49
USD GHANA GOVT INTNL BOND-REG-S 8.75000% 20-11.03.61	3 784 000.00		1 994 886.96	0.37
USD IRAQ INTERNATIONAL BOND-REG-S 5.80000% 06-15.01.28	7 500 000.00		3 112 060.55	0.58
USD IVORY COAST, REPUBLIC OF-REG-S 6.12500% 17-15.06.33	3 010 000.00		2 751 328.13	0.51
USD LEBANON, REPUBLIC OF-REG-S *DEFAULTED* 6.00000% 12-27.01.23	4 516 000.00		282 250.00	0.05
USD LEBANON, REPUBLIC OF-REG-S *DEFAULTED* 6.20000% 15-26.02.25	7 800 000.00		487 500.00	0.09
USD LEBANON, REPUBLIC OF-REG-S *DEFAULTED* 7.05000% 15-02.11.35	5 200 000.00		325 000.00	0.06
USD PETROLEOS DE VENEZUE-REG-S *DEFAULTED* 9.75000% 12-17.05.35	5 500 000.00		635 250.00	0.12
USD PETROLEOS DE VENEZUE-REG-S *DEFAULTED* 6.00000% 14-16.05.24	17 100 000.00		1 701 450.00	0.32
USD PHILIPPINES, REPUBLIC OF THE 3.70000% 16-01.03.41	1 000 000.00		849 687.50	0.16
USD PHILIPPINES, REPUBLIC OF THE 3.70000% 17-02.02.42	2 400 000.00		2 032 500.00	0.38
USD POLAND, REPUBLIC OF 4.87500% 23-04.10.33	2 900 000.00		2 930 740.00	0.55
USD POLAND, REPUBLIC OF 5.50000% 23-04.04.53	1 800 000.00		1 838 628.00	0.34
USD QATAR, STATE OF-REG-S 4.62500% 16-02.06.46	950 000.00		912 593.75	0.17
USD RKP OVERSEAS 2020 A LTD-REG-S 5.12500% 21-26.01.30	1 500 000.00		496 874.45	0.09
USD RUSSIA, FEDERATION OF-REG-S 4.37500% 18-21.03.29	7 400 000.00		0.74	0.00
USD RUSSIA, FEDERATION OF-REG-S 5.10000% 19-28.03.35	4 600 000.00		0.46	0.00
USD SENEGAL, REPUBLIC OF-REG-S 6.25000% 17-23.05.33	4 300 000.00		3 731 593.75	0.69
USD SHARJAH SUKUK PROGRAM LTD-REG-S 2.94200% 20-10.06.27	1 000 000.00		940 310.00	0.17
USD SUNAC CHINA HOLDINGS LTD-REG-S PIK 7.00000% 23-30.09.29	4 800 000.00		405 600.00	0.08
USD TURKEY, REPUBLIC OF 5.87500% 21-26.06.31	2 922 000.00		2 761 290.00	0.51
USD URUGUAY, REPUBLIC OF 5.10000% 14-18.06.50	4 500 000.00		4 466 250.00	0.83
USD URUGUAY, REPUBLIC OF 4.97500% 18-20.04.55	500 000.00		481 405.00	0.09
USD VENEZUELA, REP. OF-REG-S *DEFAULTED* 9.00000% 08-07.05.23	7 500 000.00		1 061 250.00	0.20
USD VENEZUELA, REP. OF-REG-S *DEFAULTED* 9.25000% 08-07.05.28	6 750 000.00		995 625.00	0.18
USD VENEZUELA, REP. OF-REG-S *DEFAULTED* 11.95000% 11-05.08.31	4 700 000.00		733 200.00	0.14
USD VENEZUELA, REP. OF-REG-S *DEFAULTED* 7.00000% 07-31.03.38	7 055 000.00		952 425.00	0.18
TOTAL USD			67 369 150.25	12.54
Total des Obligations, taux fixe			67 369 150.25	12.54

Obligations, taux variable

USD

USD UKRAINE, GOVERNMENT OF-REG-S VAR 15-01.08.41	1 000 000.00		690 000.00	0.13
TOTAL USD			690 000.00	0.13
Total des Obligations, taux variable			690 000.00	0.13
Total des Titres et instruments du marché monétaire négociés sur une bourse officielle			450 412 659.27	83.83

Dénomination	Nombre/ Nominal	Evaluation en USD Bénéfice/(perte) non réalisé(e) sur futures/Contrats de change à terme/ swaps (note 1)	en % de l'actif net
Titres et instruments du marché monétaire négociés sur un autre marché réglementé			
Bons du trésor à court terme, coupon zéro			
USD			
USD AMERICA, UNITED STATES OF TB 0.00000% 22.02.24-20.02.25	5 200 000.00	5 084 588.91	0.95
USD UNITED STATES OF TB 0.00000% 21.03.24-19.09.24	12 500 000.00	12 470 944.50	2.32
USD UNITED STATES TB 0.00000% 11.04.24-10.10.24	9 000 000.00	8 952 501.24	1.67
USD UNITED STATES TB 0.00000% 09.05.24-07.11.24	9 500 000.00	9 413 828.73	1.75
USD UNITED STATES TB 0.00000% 11.07.24-09.01.25	10 000 000.00	9 831 111.10	1.83
TOTAL USD		45 752 974.48	8.52
Total des Bons du trésor à court terme, coupon zéro		45 752 974.48	8.52

Billets, taux fixe

USD			
USD FIRST QUANTUM MINERALS LTD-144A 8.62500% 23-01.06.31	2 650 000.00	2 650 828.12	0.49
USD FIRST QUANTUM MINERALS LTD-REG-S 9.37500% 24-01.03.29	575 000.00	608 971.00	0.11
USD PETROLEOS DE VENEZUE-REG-S *DEFAULTED* 6.00000% 13-15.11.26	14 200 000.00	1 441 300.00	0.27
USD SAMARCO MINERACAO SA-REG-S (PIK) STEP-UP 23-30.06.31	2 895 987.00	2 699 610.12	0.50
TOTAL USD		7 400 709.24	1.37
Total des Billets, taux fixe		7 400 709.24	1.37

Obligations, taux fixe

USD			
USD POWER SECTOR ASST & LIAB MGT CORP 9.62500% 03-15.05.28	3 800 000.00	4 386 302.00	0.82
TOTAL USD		4 386 302.00	0.82
Total des Obligations, taux fixe		4 386 302.00	0.82
Total des Titres et instruments du marché monétaire négociés sur un autre marché réglementé		57 539 985.72	10.71

OPCVM/Autres OPC au sens de l'article 41 (1) e) de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010, telle que modifiée

Fonds d'investissement, ouvert

Luxembourg			
USD UBS (LUX) BOND SICAV - CHINA HIGH YIELD (USD) U-X-ACC	1 460.00	7 512 065.00	1.40
TOTAL Luxembourg		7 512 065.00	1.40
Total des Fonds d'investissement, ouvert		7 512 065.00	1.40
Total des OPCVM/Autres OPC au sens de l'article 41 (1) e) de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010, telle que modifiée		7 512 065.00	1.40
Total du Portefeuille-titres		515 464 709.99	95.94

Instruments dérivés

Instruments dérivés négociés sur une bourse officielle

Contrats financiers à terme sur obligations

USD US 10YR ULTRA NOTE FUTURE 19.12.24	-314.00	278 625.00	0.05
USD US LONG BOND FUTURE 19.12.24	186.00	-299 140.61	-0.05
USD US ULTRA LONG BOND (CBT) FUTURE 19.12.24	-41.00	84 882.79	0.02
USD US 10YR TREASURY NOTE FUTURE 19.12.24	235.00	-145 038.95	-0.03
USD US 5YR TREASURY NOTE FUTURE 31.12.24	488.00	-156 312.26	-0.03
USD US 2YR TREASURY NOTE FUTURE 31.12.24	249.00	-46 665.59	-0.01
TOTAL des Contrats financiers à terme sur obligations		-283 649.62	-0.05
Total des Instruments dérivés négociés sur une bourse officielle		-283 649.62	-0.05
Total des Instruments dérivés		-283 649.62	-0.05

Dénomination			Evaluation en USD		en % de l'actif net	
	Nombre/Nominal		Bénéfice/(perte) non réalisé(e) sur futures/Contrats de change à terme/swaps (note 1)			
Contrats de change à terme						
Devise achetée/Montant acheté/Devise vendue/Montant vendu/Date de maturité						
ARS	1 350 000 000.00	USD	1 279 620.85	10.10.2024	76 319.90	0.01
USD	1 317 073.17	ARS	1 350 000 000.00	10.10.2024	-38 867.58	-0.01
NGN	1 910 000 000.00	USD	1 297 554.35	12.9.2024	-101 732.91	-0.02
COP	4 970 000 000.00	USD	1 243 370.36	12.9.2024	-51 953.05	-0.01
KRW	1 720 000 000.00	USD	1 265 068.66	12.9.2024	24 225.16	0.01
CLP	1 140 000 000.00	USD	1 244 215.49	12.9.2024	-1 082.80	0.00
USD	3 305 247.81	BRL	17 590 000.00	12.9.2024	203 114.61	0.04
EGP	61 000 000.00	USD	1 242 109.55	12.9.2024	9 012.10	0.00
BRL	1 510 000.00	USD	278 836.44	12.9.2024	-12 536.21	0.00
TRY	85 770 000.00	USD	2 412 640.51	12.9.2024	68 085.24	0.01
USD	5 547 275.61	EUR	5 140 000.00	12.9.2024	-145 011.38	-0.03
MXN	28 800 000.00	USD	1 506 438.99	12.9.2024	-42 901.64	-0.01
USD	530 546.10	EUR	495 000.00	12.9.2024	-17 641.07	0.00
USD	1 567 047.26	MXN	28 800 000.00	12.9.2024	103 509.91	0.02
MXN	23 300 000.00	USD	1 259 456.38	12.9.2024	-75 414.01	-0.01
BRL	3 740 000.00	USD	665 041.76	12.9.2024	-5 463.69	0.00
USD	1 302 220.07	MXN	23 800 000.00	12.9.2024	92 769.06	0.02
USD	1 182 662.54	NGN	1 910 000 000.00	12.9.2024	-13 158.90	0.00
USD	1 216 081.78	EGP	61 000 000.00	12.9.2024	-35 039.87	-0.01
MXN	500 000.00	USD	26 237.96	12.9.2024	-829.33	0.00
USD	1 262 292.68	KRW	1 720 000 000.00	12.9.2024	-27 001.14	0.00
USD	1 195 181.53	CLP	1 140 000 000.00	12.9.2024	-47 951.16	-0.01
USD	2 447 547.23	TRY	85 770 000.00	12.9.2024	-33 178.52	-0.01
EUR	2 680 000.00	USD	2 931 308.42	12.9.2024	36 654.45	0.01
USD	313 657.87	BRL	1 710 000.00	12.9.2024	12 086.08	0.00
NGN	2 130 000 000.00	USD	1 294 832.83	18.12.2024	621.39	0.00
KZT	616 000 000.00	USD	1 281 331.25	12.9.2024	-5 528.84	0.00
CHF	21 459 900.00	USD	25 061 770.08	23.9.2024	289 266.93	0.05
EUR	101 925 700.00	USD	113 020 618.22	23.9.2024	-98 644.02	-0.02
EUR	1 410 700.00	USD	1 568 958.96	23.9.2024	-6 065.31	0.00
CHF	329 400.00	USD	387 748.74	23.9.2024	1 378.50	0.00
BRL	1 310 000.00	USD	231 617.36	12.9.2024	-588.68	0.00
Total des Contrats de change à terme					156 453.22	0.03
Avoirs en banque, dépôts à vue et à terme et autres liquidités					15 188 272.48	2.83
Crédit en compte courant et autres engagements à court terme					-18.30	0.00
Autres actifs et passifs					6 738 301.28	1.25
Total de l'Actif net					537 264 069.05	100.00

UBS (Lux) Emerging Economies Fund – Global Short Term (USD)

Données principales

	ISIN	30.11.2023	31.8.2023	31.8.2022
Actif net en USD		25 371 140.38	25 821 700.17	86 845 508.15
Catégorie I-B-acc¹	LU0540970182			
Parts en circulation		-	-	17 457.5520
Valeur nette d'inventaire par part en USD		-	-	90.48
Prix d'émission et de rachat par part en USD ²		-	-	90.48
Catégorie (EUR hedged) I-B-acc³	LU1706618342			
Parts en circulation		-	-	70 843.4470
Valeur nette d'inventaire par part en EUR		-	-	89.46
Prix d'émission et de rachat par part en EUR ²		-	-	89.46
Catégorie I-X-acc⁴	LU0760909399			
Parts en circulation		-	-	299 328.4000
Valeur nette d'inventaire par part en USD		-	-	94.24
Prix d'émission et de rachat par part en USD ²		-	-	94.24
Catégorie (CHF hedged) I-X-acc	LU1921469844			
Parts en circulation		34 849.9270	34 849.9270	34 849.9270
Valeur nette d'inventaire par part en CHF		87.35	87.26	88.51
Prix d'émission et de rachat par part en CHF ²		87.35	87.26	88.51
Catégorie (EUR hedged) I-X-acc⁵	LU1822788078			
Parts en circulation		-	-	83 832.0000
Valeur nette d'inventaire par part en EUR		-	-	89.77
Prix d'émission et de rachat par part en EUR ²		-	-	89.77
Catégorie (EUR hedged) K-X-acc	LU1856011298			
Parts en circulation		15 057.8470	7 851.0960	16 466.3680
Valeur nette d'inventaire par part en EUR		90.86	90.25	90.25
Prix d'émission et de rachat par part en EUR ²		90.86	90.25	90.25
Catégorie P-acc	LU0055660707			
Parts en circulation		2 711.0560	2 768.4130	3 335.7770
Valeur nette d'inventaire par part en USD		2 511.35	2 490.24	2 449.60
Prix d'émission et de rachat par part en USD ²		2 511.35	2 490.24	2 449.60
Catégorie (CHF hedged) P-acc	LU0776291733			
Parts en circulation		11 245.1500	11 564.9710	16 710.5860
Valeur nette d'inventaire par part en CHF		71.11	71.27	73.22
Prix d'émission et de rachat par part en CHF ²		71.11	71.27	73.22
Catégorie (EUR hedged) P-acc	LU0509218169			
Parts en circulation		25 081.6300	27 104.3920	30 368.9580
Valeur nette d'inventaire par part en EUR		80.80	80.51	81.53
Prix d'émission et de rachat par part en EUR ²		80.80	80.51	81.53
Catégorie P-dist	LU0512596619			
Parts en circulation		9 836.5740	9 981.5740	10 928.2550
Valeur nette d'inventaire par part en USD		58.61	59.99	60.98
Prix d'émission et de rachat par part en USD ²		58.61	59.99	60.98
Catégorie (CHF hedged) P-dist	LU0509218326			
Parts en circulation		34 296.0950	35 168.8230	39 213.5310
Valeur nette d'inventaire par part en CHF		45.45	46.97	49.92
Prix d'émission et de rachat par part en CHF ²		45.45	46.97	49.92

	ISIN	30.11.2023	31.8.2023	31.8.2022
Catégorie (EUR hedged) P-dist		LU0509218086		
Parts en circulation		24 723.2470	24 919.8630	27 167.1710
Valeur nette d'inventaire par part en EUR		49.12	50.49	52.97
Prix d'émission et de rachat par part en EUR ²		49.12	50.49	52.97
Catégorie Q-acc		LU0633979975		
Parts en circulation		23 867.8320	23 867.8320	179 090.2060
Valeur nette d'inventaire par part en USD		92.61	91.71	89.72
Prix d'émission et de rachat par part en USD ²		92.61	91.71	89.72
Catégorie (CHF hedged) Q-acc		LU1240778008		
Parts en circulation		11 736.4200	13 736.2620	21 795.4180
Valeur nette d'inventaire par part en CHF		85.59	85.66	87.53
Prix d'émission et de rachat par part en CHF ²		85.59	85.66	87.53
Catégorie (EUR hedged) Q-acc		LU0633997878		
Parts en circulation		9 899.9520	16 185.0250	15 458.5360
Valeur nette d'inventaire par part en EUR		70.69	70.33	70.83
Prix d'émission et de rachat par part en EUR ²		70.69	70.33	70.83
Catégorie Q-dist		LU1240778693		
Parts en circulation		11 203.3470	11 203.3470	11 830.7000
Valeur nette d'inventaire par part en USD		75.71	77.82	79.14
Prix d'émission et de rachat par part en USD ²		75.71	77.82	79.14
Catégorie (CHF hedged) Q-dist		LU1240778180		
Parts en circulation		22 638.6130	24 368.3770	28 600.1880
Valeur nette d'inventaire par part en CHF		60.65	62.94	66.96
Prix d'émission et de rachat par part en CHF ²		60.65	62.94	66.96
Catégorie (EUR hedged) Q-dist		LU1240778263		
Parts en circulation		2 722.3420	3 031.1030	5 899.4350
Valeur nette d'inventaire par part en EUR		63.20	65.24	68.52
Prix d'émission et de rachat par part en EUR ²		63.20	65.24	68.52

¹ La catégorie de parts I-B-acc était en circulation jusqu'au 1.2.2023

² Voir note 1

³ La catégorie de parts (EUR hedged) I-B-acc était en circulation jusqu'au 28.6.2023

⁴ La catégorie de parts I-X-acc était en circulation jusqu'au 16.12.2022

⁵ La catégorie de parts (EUR hedged) I-X-acc était en circulation jusqu'au 27.4.2023

Structure du portefeuille-titres

Etant donné que toutes les actions du compartiment UBS (Lux) Emerging Economies Fund – Global Short Term (USD) ont été rachetées le 30 novembre 2023, il n'y a ni portefeuille-titres ni structure du portefeuille-titres à la fin de la période sous revue. Voir note 12.

Etat des opérations

	USD
Revenus	1.9.2023-30.11.2023
Revenus d'intérêts sur liquidités	15 465.25
Intérêts sur titres	180 232.30
Revenus nets sur prêts de titres (note 15)	335.91
Autres revenus (note 4)	2 160.63
TOTAL des Revenus	198 194.09
Charges	
Commission de gestion forfaitaire (note 2)	-53 027.39
Taxe d'abonnement (note 3)	-761.64
Autres commissions et frais (note 2)	-4 109.55
Charges d'intérêts sur liquidités et crédit en compte courant	-2 631.47
TOTAL des Charges	-60 530.05
Revenus (Pertes) net(te)s des investissements	137 664.04
Bénéfices (pertes) réalisé(e)s (note 1)	
Bénéfice (perte) réalisé(e) sur titres évalués à la valeur de marché hors options	41 664.71
Bénéfice (perte) réalisé(e) sur instruments du marché monétaire et titres évalués en fonction des rendements	1 731 922.79
Bénéfice (perte) réalisé(e) sur contrats de change à terme	-220 566.76
Bénéfice (perte) réalisé(e) de change réalisé(e)	-186 425.93
TOTAL des Bénéfices (pertes) réalisé(e)s	1 366 594.81
Bénéfice (perte) net(te) réalisé(e) au cours de la période	1 504 258.85
Variations des plus- (moins-) values non-réalisées (note 1)	
Plus- (Moins-) value non réalisée sur titres évalués à la valeur de marché hors options	-263 588.69
Plus- (Moins-) value non réalisée sur instruments du marché monétaire et titres évalués en fonction des rendements	-1 489 711.79
Plus- (Moins-) value non réalisée sur contrats de change à terme	573 912.02
TOTAL des Variations des plus- (moins-) values non-réalisées	-1 179 388.46
Augmentation/(diminution) nette de l'actif net issue de l'activité	324 870.39

Variations de l'actif net

	USD
	1.9.2023-30.11.2023
Actif net au début de la période	25 821 700.17
Souscriptions	1 624 836.11
Rachats	-27 563 640.68
Souscriptions (Rachats) net(te)s	-25 938 804.57
Dividendes versés	-207 765.99
Revenus (Pertes) net(te)s des investissements	137 664.04
Total des Bénéfices (pertes) réalisé(e)s	1 366 594.81
Total des Variations des plus- (moins-) values non-réalisées	-1 179 388.46
Augmentation/(diminution) nette de l'actif net issue de l'activité	324 870.39
Actifs nets à la fin de la période	0.00

Evolution des parts en circulation

	1.9.2023-30.11.2023
Catégorie	(CHF hedged) I-X-acc
Nombre de parts en circulation au début de la période	34 849.9270
Nombre de parts émises	0.0000
Nombre de parts rachetées	-34 849.9270
Nombre de parts en circulation à la fin de la période	0.0000
Catégorie	(EUR hedged) K-X-acc
Nombre de parts en circulation au début de la période	7 851.0960
Nombre de parts émises	17 067.6040
Nombre de parts rachetées	-24 918.7000
Nombre de parts en circulation à la fin de la période	0.0000
Catégorie	P-acc
Nombre de parts en circulation au début de la période	2 768.4130
Nombre de parts émises	6.1120
Nombre de parts rachetées	-2 774.5250
Nombre de parts en circulation à la fin de la période	0.0000
Catégorie	(CHF hedged) P-acc
Nombre de parts en circulation au début de la période	11 564.9710
Nombre de parts émises	0.0000
Nombre de parts rachetées	-11 564.9710
Nombre de parts en circulation à la fin de la période	0.0000
Catégorie	(EUR hedged) P-acc
Nombre de parts en circulation au début de la période	27 104.3920
Nombre de parts émises	1.0000
Nombre de parts rachetées	-27 105.3920
Nombre de parts en circulation à la fin de la période	0.0000
Catégorie	P-dist
Nombre de parts en circulation au début de la période	9 981.5740
Nombre de parts émises	0.0000
Nombre de parts rachetées	-9 981.5740
Nombre de parts en circulation à la fin de la période	0.0000
Catégorie	(CHF hedged) P-dist
Nombre de parts en circulation au début de la période	35 168.8230
Nombre de parts émises	13.2260
Nombre de parts rachetées	-35 182.0490
Nombre de parts en circulation à la fin de la période	0.0000
Catégorie	(EUR hedged) P-dist
Nombre de parts en circulation au début de la période	24 919.8630
Nombre de parts émises	0.0000
Nombre de parts rachetées	-24 919.8630
Nombre de parts en circulation à la fin de la période	0.0000
Catégorie	Q-acc
Nombre de parts en circulation au début de la période	23 867.8320
Nombre de parts émises	0.0000
Nombre de parts rachetées	-23 867.8320
Nombre de parts en circulation à la fin de la période	0.0000
Catégorie	(CHF hedged) Q-acc
Nombre de parts en circulation au début de la période	13 736.2620
Nombre de parts émises	0.0000
Nombre de parts rachetées	-13 736.2620
Nombre de parts en circulation à la fin de la période	0.0000

Catégorie	(EUR hedged) Q-acc
Nombre de parts en circulation au début de la période	16 185.0250
Nombre de parts émises	0.4990
Nombre de parts rachetées	-16 185.5240
Nombre de parts en circulation à la fin de la période	0.0000
Catégorie	Q-dist
Nombre de parts en circulation au début de la période	11 203.3470
Nombre de parts émises	0.0000
Nombre de parts rachetées	-11 203.3470
Nombre de parts en circulation à la fin de la période	0.0000
Catégorie	(CHF hedged) Q-dist
Nombre de parts en circulation au début de la période	24 368.3770
Nombre de parts émises	0.0000
Nombre de parts rachetées	-24 368.3770
Nombre de parts en circulation à la fin de la période	0.0000
Catégorie	(EUR hedged) Q-dist
Nombre de parts en circulation au début de la période	3 031.1030
Nombre de parts émises	0.0000
Nombre de parts rachetées	-3 031.1030
Nombre de parts en circulation à la fin de la période	0.0000

Distribution annuelle¹

UBS (Lux) Emerging Economies Fund – Global Short Term (USD)	Date de détachement	Date de versement	Devise	Montant par part
P-dist	2.11.2023	7.11.2023	USD	1.8497
(CHF hedged) P-dist	2.11.2023	7.11.2023	CHF	1.3993
(EUR hedged) P-dist	2.11.2023	7.11.2023	EUR	1.5288
Q-dist	2.11.2023	7.11.2023	USD	2.8240
(CHF hedged) Q-dist	2.11.2023	7.11.2023	CHF	2.2111
(EUR hedged) Q-dist	2.11.2023	7.11.2023	EUR	2.3311

¹ Voir note 5

Notes aux états financiers

Note 1 – Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus pour les fonds d'investissement selon la méthode comptable de continuité d'exploitation au Luxembourg, à l'exception du compartiment UBS (Lux) Emerging Economies Fund – Global Short Term (USD)¹.

Ce compartiment a été mis en liquidation au cours de l'année et au 31 août 2024, des liquidités sont encore présentes sur les comptes détenus auprès de la Banque dépositaire. Les états financiers de ce compartiment ont donc été préparés suivant le principe de non-continuité d'exploitation.

L'application du principe comptable de non-continuité d'exploitation n'a pas entraîné d'ajustements significatifs de la valeur nette d'inventaire publiée par le compartiment.

Les principales méthodes comptables sont les suivantes:

a) Calcul de la valeur nette d'inventaire

La valeur nette d'inventaire (valeur de l'actif net) ainsi que le prix d'émission et de rachat par part d'un compartiment ou d'une catégorie de parts sont exprimés dans la monnaie de compte du compartiment ou de la catégorie de parts considéré(e) et calculés chaque jour ouvrable en divisant l'actif net total du compartiment revenant à chaque catégorie de parts par le nombre de parts en circulation au titre des catégories concernées dudit compartiment.

On entend ici par «jour ouvrable» les jours ouvrables bancaires habituels (c.-à-d. tous les jours où les banques sont ouvertes durant les heures de bureau normales) au Luxembourg, à l'exception des 24 et 31 décembre, de certains jours fériés non légaux au Luxembourg et des jours auxquels les Bourses des principaux pays où le compartiment investit sont fermées ou lors desquels 50% ou plus des placements du compartiment ne peuvent être évalués de manière adéquate. Les «jours fériés non légaux» sont des jours durant lesquels les banques et établissements financiers sont fermés.

Le pourcentage de la valeur nette d'inventaire attribuable aux différentes catégories de parts d'un compartiment est déterminé, en tenant compte des commissions prélevées sur chaque catégorie de parts, par le rapport entre les parts émises de chaque catégorie de parts et le total des parts émises du compartiment; il change à chaque émission ou rachat de parts.

b) Principes d'évaluation

- la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, effets et billets payables à vue et comptes à recevoir, dépenses payées d'avance, dividendes et intérêts déclarés ou échus mais non encore perçus correspondra à leur valeur nominale, sauf s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être payée ou perçue intégralement, auquel cas leur valeur sera déterminée en retranchant un montant jugé adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces actifs.
- les valeurs mobilières, produits dérivés et autres actifs cotés en Bourse sont évalués aux derniers cours de marché

connus. Lorsque ces valeurs mobilières, produits dérivés ou autres actifs sont cotés sur plusieurs Bourses, c'est le dernier cours disponible auprès de la Bourse constituant le marché principal de ces placements qui est retenu.

- dans le cas de valeurs mobilières, produits dérivés et autres actifs faisant l'objet de transactions limitées en Bourse, mais négociés entre courtiers sur un marché secondaire régi par des règles de fixation des prix conformes aux usages, la Société de gestion peut évaluer ces valeurs mobilières, produits dérivés et autres actifs sur la base de ces prix. Les valeurs mobilières, produits dérivés et autres actifs qui ne sont pas cotés en Bourse mais négociés sur un autre marché réglementé, reconnu, ouvert au public et en fonctionnement régulier sont évalués au dernier cours disponible sur ce marché.
- les valeurs mobilières et autres actifs qui ne sont pas cotés en Bourse ou négociés sur un autre marché réglementé et pour lesquels aucun prix adéquat ne peut être obtenu sont évalués par la Société de gestion selon d'autres principes qu'elle choisit en toute bonne foi sur la base des prix probables de réalisation.
- les produits dérivés qui ne sont pas cotés en Bourse (produits dérivés de gré à gré) sont évalués sur la base de prix obtenus de sources indépendantes. Si seule une source indépendante est disponible pour l'évaluation d'un produit dérivé, la probabilité du prix d'évaluation est déterminée à l'aide de modèles de calcul reconnus par la Société de gestion et le réviseur d'entreprises du Fonds sur la base de la valeur vénale de l'instrument sous-jacent du produit dérivé.
- les parts d'autres organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) et/ou d'autres organismes de placement collectif (OPC) sont évaluées à leur dernière valeur nette d'inventaire connue.
- l'évaluation des instruments du marché monétaire, qui ne sont pas négociés en Bourse ou sur un autre marché réglementé et ouvert au public, sera effectuée sur la base des courbes correspondantes. L'évaluation reposant sur les courbes se rapporte aux composantes Taux d'intérêt et Spread de crédit. À cet égard, les principes suivants sont appliqués: pour chaque instrument du marché monétaire, les taux d'intérêt suivant la durée résiduelle sont interpolés. Le taux d'intérêt ainsi calculé est converti en un cours de marché après ajout d'un spread de crédit qui rend compte de la solvabilité du débiteur sous-jacent. Ce spread de crédit est ajusté en cas de modification importante de la solvabilité de l'émetteur.
- les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, produits dérivés et autres actifs libellés dans une devise autre que la monnaie de compte du compartiment considéré et qui ne sont pas couverts par des transactions en devises, sont évalués au cours de change équivalent à la moyenne entre le prix d'achat et le prix de vente qui sont connus au Luxembourg ou, à défaut, sur le marché le plus représentatif de cette devise.
- les dépôts à terme et les placements fiduciaires sont évalués à leur valeur notionnelle majorée des intérêts courus.
- la valeur des opérations d'échange est calculée par un prestataire externe et une seconde évaluation indépendante est mise à disposition par un autre prestataire externe. Le calcul s'effectue sur la base de la valeur actualisée nette (Net Present Value) de tous les flux de trésorerie, entrées comme sorties. Dans certains cas particuliers, des calculs internes –

¹ en liquidation au 30 novembre 2023

reposant sur des modèles et des données de marché mis à disposition par Bloomberg – et/ou des évaluations fondées sur des déclarations de courtiers peuvent être utilisés. Les méthodes de calcul dépendent des titres considérés et sont définies conformément à la politique d'évaluation d'UBS en vigueur (UBS Valuation Policy).

La Société de gestion est autorisée à appliquer de bonne foi d'autres critères d'évaluation généralement reconnus et vérifiables afin d'obtenir une évaluation adéquate de l'actif net si, du fait de circonstances particulières, une évaluation effectuée selon les règles susmentionnées s'avère irréalisable ou inexacte.

Dans des circonstances exceptionnelles, des évaluations supplémentaires peuvent être effectuées dans le courant de la journée, auquel cas elles s'appliquent aux émissions et rachats ultérieurs de parts.

Les coûts d'achat ou de vente réels des titres et des placements d'un compartiment peuvent, du fait de frais et taxes et des écarts entre les prix d'achat et de vente des investissements sous-jacents, être différents du dernier prix disponible ou de la valeur nette d'inventaire, selon le cas, utilisé pour calculer la valeur nette d'inventaire par part. Ces coûts ont un effet négatif, dit de «dilution», sur la valeur d'un compartiment. Afin d'atténuer cet effet, le Conseil d'administration peut, à sa discrétion, appliquer un ajustement anti-dilution à la valeur nette d'inventaire par part («Swing Pricing»).

Les parts sont en principe émises et rachetées sur la base d'un prix unique, qui correspond à la valeur nette d'inventaire par part. Toutefois, afin de limiter l'effet de dilution, la valeur nette d'inventaire par part est ajustée comme indiqué ci-après lors des jours d'évaluation, et ce, indépendamment du fait que le compartiment fasse état de souscriptions nettes ou de rachats nets le jour d'évaluation concerné. Si aucune souscription ni aucun rachat n'est effectué lors d'un jour d'évaluation d'un compartiment ou d'une catégorie d'un compartiment, la valeur nette d'inventaire par part non ajustée est utilisée comme prix. Le Conseil d'administration détermine à sa discrétion dans quelles circonstances un ajustement anti-dilution est appliqué. En règle générale, la nécessité d'appliquer un ajustement anti-dilution dépend du volume des souscriptions ou des rachats de parts du compartiment concerné. Le Conseil d'administration peut appliquer un ajustement anti-dilution dès lors qu'il estime que, à défaut, les porteurs de parts existants (dans le cas de souscriptions) ou les porteurs de parts restants (dans le cas de rachats) pourraient être lésés. Un ajustement anti-dilution peut notamment être appliqué lorsque:

- (a) un compartiment enregistre un recul constant (c.-à-d. une sortie nette de capitaux du fait de rachats);
- (b) un compartiment enregistre d'importantes souscriptions nettes au regard de sa taille;
- (c) un compartiment fait état de souscriptions nettes ou de rachats nets lors d'un jour d'évaluation; ou
- (d) dans tout autre cas où le Conseil d'administration estime qu'il est dans l'intérêt des porteurs de parts d'appliquer un ajustement anti-dilution.

Lors de l'ajustement anti-dilution, selon que le compartiment fait état de souscriptions nettes ou de rachats nets, la valeur nette d'inventaire par part est majorée ou minorée d'une valeur reflétant de manière appropriée, selon le Conseil d'administration, les frais et taxes ainsi que les écarts susmentionnés. Plus précisément, la valeur nette d'inventaire du compartiment concerné est ajustée (à la hausse ou à la baisse) d'un montant correspondant (i) aux charges fiscales estimées, (ii) aux frais de transaction encourus par le compartiment dans certaines circonstances et (iii) à l'écart estimé entre le cours acheteur et le cours vendeur des titres dans lesquels le compartiment investit. Dans la mesure où certains marchés d'actions et pays appliquent dans certaines circonstances des structures de frais différentes selon que l'on se place dans un contexte d'achat ou de vente, les ajustements effectués au titre des entrées nettes de capitaux et des sorties nettes de capitaux peuvent être différents. Les ajustements ne peuvent généralement pas dépasser 2% de la valeur nette d'inventaire par part alors en vigueur. Le Conseil d'administration peut décider d'appliquer temporairement un ajustement anti-dilution supérieur à 2% de la valeur nette d'inventaire par part alors applicable au titre de tout compartiment et/ou jour d'évaluation dans des circonstances exceptionnelles (par exemple, en cas de forte volatilité et/ou illiquidité du marché, de conditions de marché exceptionnelles, de perturbation du marché, etc.), à condition qu'il puisse apporter la preuve qu'un tel ajustement est représentatif des conditions de marché en vigueur et répond au meilleur intérêt des porteurs de parts. L'ajustement anti-dilution est calculé selon la méthode déterminée par le Conseil d'administration. Les porteurs de parts seront informés par le biais des canaux de communication habituels lors de l'introduction et du retrait des mesures temporaires. La valeur nette d'inventaire de chaque catégorie d'un compartiment est calculée séparément. Cependant, les ajustements anti-dilution s'appliquent au prorata dans une même mesure à la valeur nette d'inventaire de chaque catégorie. L'ajustement anti-dilution s'effectue au niveau du compartiment et se rapporte aux opérations en capital, non aux différentes transactions individuelles effectuées par les investisseurs.

Cet ajustement est réalisé en faveur du compartiment et inscrit dans l'état des opérations au poste «Autres revenus».

La méthodologie du Swing Pricing est appliquée pour tous les compartiments.

Les éventuels ajustements Swing Pricing appliqués à la valeur nette d'inventaire à la clôture de l'exercice sont visibles dans la section «comparaison sur trois ans» de chaque compartiment. Le prix d'émission et de rachat par part représente l'ajustement de la valeur net d'inventaire.

c) Evaluation des opérations de change à terme

La plus- (moins-) value non réalisée sur les opérations de change à terme exigibles est calculée et comptabilisée au taux de change en vigueur le jour de l'évaluation.

d) Evaluation des contrats financiers à terme

Les contrats à terme ferme sont évalués sur la base du dernier prix disponible le jour de l'évaluation. Les bénéfices et

pertes réalisé(e)s et les variations des bénéfices et pertes non réalisé(e)s sont inscrits dans l'état des opérations. Les bénéfices et pertes réalisé(e)s sont déterminés selon la méthode FIFO, d'après laquelle les contrats acquis en premier sont considérés comme ayant été vendus en premier.

e) Swaps

Dans le cadre de ses opérations, le Fonds peut, s'il le souhaite, conclure des swaps de taux et des contrats de fixation de taux d'intérêt (contrat à terme sur taux d'intérêt et Credit Default Swaps) ainsi que des options sur swaps de taux d'intérêt (Swaptions) avec des établissements financiers de premier rang spécialisés dans ce type d'instruments.

Les variations des bénéfices/pertes non réalisé(e)s sont inscrites dans l'état des opérations sous «Plus- (Moins-) value non réalisée sur swaps».

Les bénéfices/pertes sur swaps sont inscrits dans l'état des opérations sous «Bénéfice (perte) réalisé(e) sur swaps» lors du dénouement de la transaction ou à l'échéance.

f) Evaluation des options

Les contrats d'options ouverts le jour de la clôture de l'exercice et négociés sur un autre marché réglementé sont évalués sur la base du prix de règlement ou des derniers prix du marché connus pour ces instruments. Les options qui ne sont pas cotées sur une Bourse (options de gré à gré) sont évaluées sur la base des prix du marché actuels fournis par la fonctionnalité «OV – option valuation dans Bloomberg». Ces prix sont contrôlés par des évaluations de courtiers externes. Les bénéfices et pertes réalisé(e)s sur options et les variations des bénéfices et pertes non réalisé(e)s sont inscrits dans l'état des opérations aux postes «Bénéfice/(perte) réalisé(e) sur options» ou «Plus- (Moins-) value non réalisée sur options».

Les options sont incluses dans le portefeuille-titres.

g) Bénéfice perte net(te) réalisé(e) sur ventes de titres

Les bénéfices ou pertes réalisé(e)s sur les ventes de titres sont calculé(e)s sur la base du coût d'acquisition moyen des titres vendus.

h) Conversion des devises étrangères

Les avoirs en banque, les autres actifs nets ainsi que la valeur d'évaluation des titres en portefeuille exprimés dans des devises autres que celle de référence des différents compartiments sont convertis aux «Mid Closing Spot Rates» en vigueur le jour d'évaluation. Les revenus et frais exprimés dans des devises autres que celle des différents compartiments sont convertis aux «Mid Closing Spot Rates» en vigueur à la date de paiement. Les bénéfices ou pertes de change sont enregistré(e)s dans l'état des opérations.

Le coût d'acquisition des titres libellés en devises autres que celle de référence des différents compartiments est converti au «Mid Closing Spot Rate» en vigueur au jour de l'achat.

i) Comptabilisation des transactions sur portefeuille-titres

Les transactions au sein du portefeuille-titres sont comptabilisées le jour ouvrable bancaire suivant le jour de transaction.

j) Comptes annuels combinés

Les comptes annuels combinés sont établis en USD. Les différentes valeurs nettes d'inventaire combinées, l'état combiné des opérations et état combiné des variations de l'actif net au 31 août 2024 représentent la somme des valeurs correspondantes de chaque compartiment en USD au jour de clôture.

k) Enregistrement des revenus

Les dividendes, après déduction des impôts retenus à la source, sont enregistrés comme des revenus à la date à laquelle les titres y relatifs sont cotés pour la première fois «ex-dividende». Les revenus des intérêts sont capitalisés sur une base journalière.

l) Créances sur ventes de titres, engagements sur achats de titres

Le poste «Créances sur ventes de titres» peut également comprendre des créances sur opérations sur devises. Le poste «Engagements sur achats de titres» peut également comprendre des engagements sur opérations sur devises.

Les créances et dettes sur opérations de change sont compensées.

m) Total Return Swaps

L'évaluation des Total Return Swaps s'effectue sur la base de l'écart de prix entre la valeur couverte de l'obligation et les frais de financement de la partie variable du swap. L'évaluation des Total Return Swaps dépend donc essentiellement de l'évaluation des différents titres sous-jacents. L'évaluation de ces sous-jacents est soumise à la même procédure d'évaluation que les autres titres des portefeuilles du Fonds.

Note 2 – Commission de gestion forfaitaire

Pour les catégories de parts dont la dénomination comporte la lettre/mention «P», «K-1», «F», «Q», «QL», «I-A1», «I-A2», «I-A3» et «I-A4», le Fonds paie chaque mois une commission de gestion forfaitaire maximale calculée sur la valeur nette d'inventaire moyenne des compartiments.

UBS (Lux) Emerging Economies Fund – Global Bonds (USD)

	Commission de gestion forfaitaire maximale par an	Commission de gestion forfaitaire maximale (commission de gestion maximale) par an pour les catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «hedged»
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «P»	1.530%	1.580%
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «K-1»	0.890%	0.940%

	Commission de gestion forfaitaire maximale par an	Commission de gestion forfaitaire maximale (commission de gestion maximale) par an pour les catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «hedged»
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «K-B»	0.115%	0.115%
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «K-X»	0.000%	0.000%
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «F»	0.500%	0.530%
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «Q»	0.800%	0.850%
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «QL»	0.800%	0.850%
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «I-A1»	0.700%	0.730%
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «I-A2»	0.580%	0.610%
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «I-A3»	0.500%	0.530%
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «I-A4»	0.500%	0.530%
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «I-B»	0.115%	0.115%
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «I-X»	0.000%	0.000%
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «U-X»	0.000%	0.000%

UBS (Lux) Emerging Economies Fund – Global Short Term (USD)¹

	Commission de gestion forfaitaire maximale par an	Commission de gestion forfaitaire maximale (commission de gestion maximale) par an pour les catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «hedged»
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «P»	1.200%	1.250%
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «N»	1.300%	1.350%
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «K-1»	0.600%	0.630%
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «K-B»	0.115%	0.115%

¹ en liquidation au 30 novembre 2023

	Commission de gestion forfaitaire maximale par an	Commission de gestion forfaitaire maximale (commission de gestion maximale) par an pour les catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «hedged»
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «K-X»	0.000%	0.000%
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «F»	0.300%	0.330%
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «Q»	0.650%	0.700%
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «I-A1»	0.360%	0.390%
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «I-A2»	0.330%	0.360%
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «I-A3»	0.300%	0.330%
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «I-B»	0.115%	0.115%
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «I-X»	0.000%	0.000%
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «U-X»	0.000%	0.000%

La commission de gestion forfaitaire est appliquée dans les cas suivants:

1. Pour la gestion, l'administration, la gestion de portefeuille et, le cas échéant, la distribution du Fonds, ainsi que pour toutes les tâches du dépositaire comme la conservation et la surveillance de l'actif du Fonds, le transfert des paiements et les autres tâches énumérées au chapitre «Dépositaire et Agent payeur central» du prospectus, la Société de gestion facture une commission de gestion forfaitaire maximale au Fonds sur la base de sa valeur nette d'inventaire conformément aux indications suivantes. Cette commission est imputée pro rata temporis à l'actif du Fonds lors de chaque calcul de la valeur nette d'inventaire et payée respectivement chaque mois (commission de gestion forfaitaire maximale). Pour les catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «hedged», la commission de gestion forfaitaire maximale peut englober les frais de couverture du risque de change.

La commission de gestion forfaitaire maximale ne sera prélevée que lors du lancement des catégories de parts concernées. Une vue d'ensemble de la commission de gestion forfaitaire maximale figure à la section «Les compartiments et leur politique de placement propre» du prospectus.

Cette commission est reflétée dans les Etats des opérations comme Commission de gestion forfaitaire (note 2).

2. La commission de gestion forfaitaire maximale n'inclut pas les rémunérations et coûts accessoires suivants, qui sont imputés en sus à l'actif du Fonds:

- a) L'ensemble des coûts accessoires résultant de la gestion de l'actif du Fonds pour l'achat et la vente des placements (écart entre le cours acheteur et le cours vendeur, courtages conformes au marché, commissions, redevances, etc.). Ces coûts sont en principe imputés lors de l'achat ou de la vente des placements concernés. En dérogation à cette règle, ces coûts accessoires, encourus lors de l'achat et de la vente de placements dans le cadre de l'exécution de l'émission et du rachat de parts, sont couverts par le recours au Swinging Pricing conformément au chapitre «Valeur nette d'inventaire, prix d'émission, de rachat et de conversion» du prospectus;
- b) Les redevances dues à l'autorité de surveillance pour la constitution, la modification, la liquidation et la fusion du Fonds, ainsi que les éventuels frais des autorités de surveillance et, le cas échéant, des Bourses sur lesquelles les compartiments sont cotés;
- c) Les honoraires de la société d'audit pour l'audit annuel ainsi que pour les attestations liées aux constitutions, aux modifications, à la liquidation et aux fusions du Fonds, ainsi que les autres honoraires payés à la société d'audit pour les services qu'elle fournit dans le cadre de la gestion du Fonds et dans le respect des prescriptions légales;
- d) Les honoraires des conseillers juridiques et fiscaux ainsi que des notaires en lien avec les constitutions, les enregistrements dans des pays de commercialisation, les modifications, la liquidation et les fusions du Fonds, de même que la défense générale des intérêts du Fonds et de ses investisseurs, dans la mesure où des prescriptions légales ne l'excluent pas explicitement;
- e) Les coûts afférents à la publication de la valeur nette d'inventaire du Fonds ainsi que l'ensemble des coûts relatifs aux avis aux investisseurs, y compris les coûts de traduction;
- f) Les coûts afférents aux documents juridiques du Fonds (prospectus, DIC, rapports annuels et semestriels, ainsi que tous les autres documents légalement requis dans le pays de domicile et dans les pays de commercialisation);
- g) Les coûts afférents à un éventuel enregistrement du Fonds auprès d'une autorité de surveillance étrangère, notamment les commissions prélevées par l'autorité de surveillance étrangère, les coûts de traduction et l'indemnisation du représentant ou de l'Agent payeur à l'étranger;
- h) Les coûts liés à l'exercice de droits de vote ou de droits de créancier par le Fonds, y compris les honoraires de consultants externes;
- i) Les coûts et les honoraires en lien avec la propriété intellectuelle enregistrée au nom du Fonds ou avec les droits d'utilisation du Fonds;
- j) Tous les coûts induits par des mesures extraordinaires prises par la Société de gestion, le Gestionnaire de portefeuille ou le dépositaire en vue de défendre les intérêts des investisseurs;
- k) En cas de participation à des recours collectifs dans l'intérêt des investisseurs, la Société de gestion peut imputer les coûts de tiers en résultant (p. ex. les frais d'avocat et de dépositaire) à l'actif du Fonds. La Société

de gestion peut en outre imputer l'ensemble des dépenses administratives dans la mesure où celles-ci sont démontrables et peuvent être présentées ou prises en considération dans le cadre de la publication du TER du Fonds.

Cette commission est reflétée dans les Etats des opérations comme Autres commissions et frais (note 2).

3. La Société de gestion peut verser des rétrocessions en vue de couvrir l'activité de distribution du Fonds.

Le Fonds supporte également tous les impôts prélevés sur ses actifs et revenus, notamment la «taxe d'abonnement».

Aux fins de comparaison générale avec les règles de rémunération de différents fournisseurs de Fonds n'appliquant pas de commission de gestion forfaitaire, la commission de gestion maximale correspond à 80% de la commission forfaitaire de gestion.

Pour la catégorie de parts «I-B», une commission couvrant les frais d'administration du Fonds (qui incluent les frais propres à la Société de gestion, l'Agent administratif et le dépositaire) est prélevée. Les frais liés à la gestion des actifs et à la commercialisation sont directement facturés dans le cadre d'un contrat distinct entre l'investisseur et UBS Asset Management Switzerland AG ou l'un de ses représentants agréés.

Pour les catégories de parts «I-X», «K-X» et «U-X», les frais relatifs aux prestations à fournir en ce qui concerne la gestion des actifs et l'administration du Fonds (qui inclut les frais propres à la Société de gestion, l'Agent administratif et le dépositaire) ainsi que la commercialisation sont acquittés via les rémunérations dues à UBS Asset Management Switzerland AG en vertu d'un contrat distinct conclu avec l'investisseur.

Pour les catégories de parts «K-B», les frais relatifs aux prestations à fournir en ce qui concerne la gestion des actifs sont acquittés via les rémunérations dues à UBS Asset Management Switzerland AG ou à l'un de ses distributeurs agréés en vertu d'un contrat distinct conclu avec l'investisseur.

Tous les frais pouvant être imputés avec précision à des compartiments individuels leur sont portés en compte.

Les frais attribuables aux différentes catégories de parts leur échoient. Lorsque des frais se rapportent à plusieurs ou à l'ensemble des compartiments/catégories de parts, ils sont imputés aux compartiments/catégories de parts concerné(e) s au prorata de leur valeur nette d'inventaire. S'agissant des compartiments qui sont autorisés à investir dans d'autres OPC ou OPCVM existants en vertu de leur politique de placement, des frais peuvent être encourus au niveau du fonds cible concerné ainsi que du compartiment.

A cet égard, la commission de gestion du fonds cible, dans lequel est investi l'actif du compartiment, peut s'élever jusqu'à 3%, sous réserve d'éventuelles rétrocessions.

Dans le cas du placement dans des parts du Fonds gérées directement ou indirectement par la Société de gestion ou par

une autre société à laquelle elle est liée dans le cadre d'une communauté de gestion ou de contrôle ou par une participation directe ou indirecte importante de la Société de gestion ou par une participation directe ou indirecte d'une autre société du même groupe d'entreprises, la participation du compartiment ne doit pas être imputée par les commissions d'émission et de rachat éventuelles du fonds cible.

Des données sur les frais courants du Fonds figurent dans le DIC.

Note 3 – Taxe d'abonnement

Le Fonds est régi par la législation luxembourgeoise. En vertu de la législation luxembourgeoise actuellement en vigueur, le Fonds n'est assujéti à aucun impôt à la source, sur le revenu, sur les plus-values ou sur la fortune au Luxembourg. Toutefois, une taxe d'abonnement de 0.05% par an est prélevée au Grand-Duché de Luxembourg sur l'actif net total de chaque compartiment; pour les catégories de parts F, I-A1, I-A2, I-A3, I-A4, I-B, I-X et U-X cette taxe d'abonnement est réduite à 0.01% par an, payable à la fin de chaque trimestre. L'actif net total de chaque compartiment au terme de chaque trimestre constitue la base du calcul de cette taxe. Si les conditions requises pour bénéficier du taux réduit de 0.01% ne sont plus remplies, toutes les parts des catégories F, I-A1, I-A2, I-A3, I-A4, I-B, I-X et U-X sont, dans certaines circonstances, imposées à un taux de 0.05%.

Les Compartiments peuvent bénéficier de taux réduits au titre de la taxe d'abonnement, allant de 0.01% à 0.04% par an, pour la portion des actifs nets investis dans des activités économiques durables sur le plan environnemental au sens de l'article 3 du Règlement UE 2020/852 du 18 juin 2020.

Note 4 – Autres revenus

Le poste «Autres revenus» se compose essentiellement des revenus du Swing Pricing.

Note 5 – Distribution des revenus

Conformément à l'article 10 du règlement de gestion, la Société de gestion détermine à la clôture de l'exercice si et dans quelle mesure les compartiments concernés donnent droit à des distributions.

Les distributions ne peuvent avoir pour effet de faire descendre l'actif net du Fonds en dessous du minimum prévu par la loi. Lorsque des distributions sont effectuées, elles sont versées dans les quatre mois suivant la clôture de l'exercice.

Les détails relatifs aux distributions ne sont pas révisés.

La Société de gestion est autorisée à verser des dividendes intérimaires et à suspendre les distributions.

Afin que les distributions correspondent aux droits réels des investisseurs, il est procédé à une périéuation des revenus.

Note 6 – Accords de commissions en nature

Pour l'exercice allant du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024, aucun «Accords de commissions en nature» n'a été effectué au nom d'UBS (Lux) Emerging Economies Fund et les «Accords de commissions en nature» étaient égales à zéro.

Note 7 – Engagements conditionnels sur contrats financiers à terme

Les engagements conditionnels sur contrats financiers à terme au 31 août 2024 figurent ci-dessous par compartiment avec mention de la devise:

Contrats financiers à terme

UBS (Lux) Emerging Economies Fund	Contrats financiers à terme sur obligations (achetés)	Contrats financiers à terme sur obligations (vendus)
– Global Bonds (USD)	154 654 047.36 USD	42 284 812.50 USD

Les engagements sur contrats financiers à terme sur obligations ou sur indices (le cas échéant) sont calculés sur base de la valeur du marché des contrats financiers à terme (nombre de contrats* taille du contrat* prix du marché des contrats à terme).

Note 8 – Total Expense Ratio (TER)

Ce ratio de référence a été calculé conformément à la «Directive sur le calcul et la publication du Total Expense Ratio (TER)» publiée par Asset Management Association Switzerland (AMAS) dans sa version actuelle. Il exprime rétrospectivement la totalité des commissions et frais prélevés en continu sur l'actif net (charges d'exploitation) sous la forme d'un pourcentage dudit actif net.

TER pour les 12 derniers mois:

UBS (Lux) Emerging Economies Fund	Total Expense Ratio (TER)
– Global Bonds (USD) F-acc	0.54%
– Global Bonds (USD) I-A1-acc	0.74%
– Global Bonds (USD) (EUR hedged) I-A1-acc	0.77%
– Global Bonds (USD) I-B-acc	0.16%
– Global Bonds (USD) I-X-acc	0.04%
– Global Bonds (USD) (CHF hedged) I-X-acc	0.04%
– Global Bonds (USD) (EUR hedged) I-X-acc	0.04%
– Global Bonds (USD) I-X-dist	0.04%
– Global Bonds (USD) K-X-acc	0.08%
– Global Bonds (USD) P-acc	1.61%
– Global Bonds (USD) (CHF hedged) P-acc	1.67%
– Global Bonds (USD) (EUR hedged) P-acc	1.66%
– Global Bonds (USD) (CHF hedged) P-dist	1.66%
– Global Bonds (USD) P-mdist	1.61%
– Global Bonds (USD) Q-acc	0.88%

UBS (Lux) Emerging Economies Fund	Total Expense Ratio (TER)
– Global Bonds (USD) Q-dist	0.88%
– Global Bonds (USD) (CHF hedged) Q-dist	0.93%
– Global Bonds (USD) U-X-acc	0.04%
– Global Bonds (USD) U-X-UKdist-mdist	0.04%

Les TER des catégories de parts ayant été moins de 12 mois en circulation ont été annualisés.

Les frais de transaction, les frais d'intérêts, les frais de prêt de titres et tous autres frais éventuels liés aux couvertures du risque de change ne sont pas inclus dans le TER.

Note 9 – Portfolio Turnover (PTR)

Le taux de rotation du portefeuille (PTR) a été déterminé comme suit:

$$\frac{(\text{Total des achats de titres} + \text{ventes de titres}) - (\text{Total des émissions d'actions} + \text{rachats d'actions})}{\text{Actif net moyen au cours de la période de reporting}}$$

Actif net moyen au cours de la période de reporting

À la fin de la période de reporting, l'indicateur PTR est le suivant:

UBS (Lux) Emerging Economies Fund	Portfolio Turnover Rate (PTR)
– Global Bonds (USD)	110.91%

Note 10 – Frais de transaction

Les frais de transaction comprennent les frais de courtage, les droits de timbre ainsi que les impôts locaux et étrangers si ceux-ci sont dus au cours de l'exercice. Les frais de transaction sont inclus dans les frais liés à l'achat et à la vente de titres.

Pour l'exercice prenant fin au 31 août 2024, le Fonds a supporté les frais de transaction suivants liés à l'achat ou à la vente de placements en valeurs mobilières et à des transactions similaires:

UBS (Lux) Emerging Economies Fund	Frais de transaction
– Global Bonds (USD)	18 348.73 USD
– Global Short Term (USD) ¹	0.00 USD

¹ en liquidation au 30 novembre 2023

Tous les frais de transaction ne sont pas renseignés individuellement. Dans le cas de placements à revenu fixe, de contrats à terme négociés en bourse et autres contrats de dérivés, les frais de transaction sont comptabilisés dans le prix d'achat et de vente du placement. Même s'ils ne sont pas renseignés individuellement, ces frais de transaction sont pris en considération pour la performance de l'ensemble des fonds.

Note 11 – Titres en défaut

Dans l'éventualité d'une obligation en «défaut» (qui ne paie pas le montant du coupon / principal comme spécifié dans le prospectus) mais dont une évaluation existe, un

paiement final est attendu et l'obligation est donc incluse dans le portefeuille. De plus il y a des obligations en défaut pour lesquelles il n'y a plus d'évaluation et pour lesquelles aucun paiement final n'est attendu. Ces obligations ont été totalement amorties par le fonds. Elles sont monitorées par la société de gestion qui allouera aux compartiments tout paiement qui peut éventuellement survenir. Ces obligations ne sont pas incluses dans le portefeuille mais séparément dans cette note.

UBS (Lux) Emerging Economies Fund – Global Bonds (USD)

Obligations	Monnaie	Nominal
UNION NATIONAL FIDC TR		
2006-REG-S*DEFAULT*VAR 07-01.05.11	USD	7 270 590.00
UNION NATIONAL FIDC-REG-S		
*DEFAULT*VAR/UNFIDC FD 07-01.07.10	USD	4 167 430.00
UNION NATIONAL FIDC-REG-S		
*DEFAULT*VAR/UNFIDC FD 07-01.07.10	USD	3 525 000.00

Note 12 – Liquidation

La liquidation suivante a eu lieu:

Compartiments	Date
UBS (Lux) Emerging Economies Fund – Global Short Term (USD)	30.11.2023

Avoirs en banque restants au 31 août 2024: USD 17 597.46.

Note 13 – Événement postérieur

Il n'y a eu aucun événement après la fin de l'exercice nécessitant un ajustement ou une divulgation dans les états financiers.

Note 14 – Droit applicable, juridiction compétente et langue faisant foi

Le tribunal d'arrondissement de Luxembourg est compétent pour tous les litiges entre les porteurs de parts, la Société de gestion et le dépositaire. Le droit luxembourgeois est d'application. Si des investisseurs étrangers le réclament, la Société de gestion et/ou le dépositaire peuvent toutefois se soumettre eux-mêmes et soumettre le Fonds à la juridiction des pays dans lesquels les parts sont offertes et vendues.

La version anglaise de ce rapport fait foi et seule cette version a été audité par le Réviseur d'entreprises agréé. La Société de gestion et le dépositaire peuvent toutefois reconnaître comme obligatoires pour eux-mêmes et pour le Fonds les traductions qu'ils ont validées dans des langues de pays dans lesquels des parts ont été offertes et vendues et qui concernent les parts vendues aux investisseurs de ces pays.

Note 15 – Dérivés de gré à gré et prêts de titres

Si le Fonds effectue des transactions hors Bourse (opérations de gré à gré), il peut ainsi être exposé à des risques liés à la solvabilité des contreparties à une transaction de gré à gré: lorsqu'il conclut des contrats à terme, des options et des transactions de swap ou lorsqu'il utilise d'autres techniques ayant trait aux produits dérivés, le Fonds est soumis au risque qu'une contrepartie à la transaction de gré à gré ne respecte pas (ou ne puisse pas respecter) ses obligations concernant un contrat précis ou plusieurs contrats. Le dépôt d'une sûreté peut, à cet égard, réduire le risque de contrepartie. Si un titre est dû au Fonds en vertu d'une convention applicable, ce dernier est déposé en sa faveur auprès d'un dépositaire. La faillite, l'insolvabilité ou tout autre incident de crédit affectant la contrepartie à la transaction de gré à gré, le dépositaire ou un membre de son réseau de sous-dépositaires/banques correspondantes peuvent entraîner un retard dans la mise en œuvre des droits du Fonds à l'égard du titre, les limiter, voire les rendre nuls, ce qui contraindrait le Fonds à honorer les obligations lui incombant dans le cadre de la transaction de gré à gré indépendamment de tout titre mis à disposition à l'avance pour couvrir lesdites obligations.

Le Fonds peut également prêter des titres de son portefeuille à des tiers. En général, les prêts de titres ne peuvent être effectués que par l'intermédiaire de chambres de compensation reconnues, telles que Clearstream International ou Euroclear, ou d'établissements financiers de premier ordre spécialisés dans cette activité, selon les modalités qu'ils fixent. Des garanties sont obtenues en relation avec les titres prêtés. Les garanties se composent de titres de qualité correspondant au moins au montant de la valeur de marché des titres prêtés.

UBS Europe SE, Luxembourg Branch officie en qualité d'agent prêteur de titres.

Dérivés de gré à gré*

Les produits dérivés de gré à gré des compartiments mentionnés ci-dessous disposent de comptes de marge au titre de garantie.

Contrepartie du compartiment	Bénéfice/(perte) non réalisé(e)	Garanties obtenues
UBS (Lux) Emerging Economies Fund – Global Bonds (USD)		
Bank of America	3 483.26 USD	0.00 USD
Barclays	-17 641.07 USD	0.00 USD
Canadian Imperial Bank	-42 901.64 USD	0.00 USD
Citibank	-103 731.35 USD	0.00 USD
Goldman Sachs	109 520.23 USD	0.00 USD
HSBC	122 899.54 USD	0.00 USD
JP Morgan	-22 341.86 USD	0.00 USD
Morgan Stanley	-85 179.44 USD	0.00 USD
Standard Chartered Bank	32.71 USD	0.00 USD
State Street	244 265.89 USD	0.00 USD
UBS AG	-51 953.05 USD	0.00 USD

* Les produits dérivés négociés sur une plateforme officielle ne figurent pas dans ce tableau étant donné que la chambre de compensation offre des garanties. En cas de défaillance de la contrepartie, la chambre de compensation assume les risques de perte.

Prêts de titres

UBS (Lux) Emerging Economies Fund	Risque de contrepartie lié au prêt de titres au 31 août 2024*		Répartition des garanties (pondération en %) au 31 août 2024 selon le type d'actifs		
	Valeur de marché des titres prêtés	Garanties (UBS Switzerland AG)	Actions	Obligations	Liquidités
– Global Bonds (USD)	104 311 856.34 USD	112 306 314.14 USD	46.07%	53.93%	0.00

* Les informations sur les cours et les taux de change pour le risque de contrepartie sont obtenues directement auprès de l'agent de prêt de titres le 31 août 2024 et, par conséquent, elles peuvent différer des cours de clôture et des taux de change utilisés pour la préparation des états financiers au 31 août 2024.

	UBS (Lux) Emerging Economies Fund – Global Bonds (USD)	UBS (Lux) Emerging Economies Fund – Global Short Term (USD) ¹
Rendements sur prêts de titres	887 997.42	559.85
Securities Lending cost*		
UBS Switzerland AG	266 399.23 USD	167.96 USD
UBS Europe SE, Luxembourg Branch	88 799.74 USD	55.98 USD
Net Securities Lending revenues	532 798.45 USD	335.91 USD

¹ en liquidation au 30 novembre 2023

* 30% des revenus bruts sont retenus en tant que coûts/commissions par UBS Switzerland AG agissant en tant que prestataire des services de prêt de titres et 10% sont retenus par UBS Europe SE, Luxembourg Branch agissant en tant qu'agent de prêt de titres.

Annexe 1 – Engagement global (non audité)

Gestion des risques

La gestion des risques s'effectue selon l'approche par les engagements ou l'approche par la VaR (value at risk, ou valeur à risque), conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables.

Effet de levier

L'effet de levier est défini selon les directives de l'AEMF applicables comme le montant total des valeurs nominales des produits dérivés auxquels recourt le compartiment concerné. Au terme de cette définition, l'effet de levier peut entraîner un quota de capitaux étrangers artificiellement accru dès lors que certains produits dérivés pouvant être utilisés à des fins de couverture sont intégrés dans le calcul dans certaines circonstances. Par conséquent, ces informations ne reflètent pas nécessairement le risque réel précis de l'effet de levier auquel est soumis l'investisseur.

Compartiments

Méthode de calcul du risque global

UBS (Lux) Emerging Economies Fund – Global Bonds (USD)

Approche par les engagements

Annexe 2 – Garanties – Prêts de titres (non audité)

UBS (Lux) Emerging Economies Fund – Global Bonds (USD) (en %)

selon le pays en %:

– Australie	0.52
– Autriche	1.03
– Belgique	0.23
– Brésil	0.04
– Canada	4.80
– Chine	0.14
– Danemark	0.21
– Finlande	0.25
– France	13.37
– Allemagne	2.11
– Hong Kong	0.00
– Japon	18.49
– Liechtenstein	0.00
– Nouvelle-Zélande	0.14
– Norvège	0.20
– Singapour	0.76
– Supranationaux	1.64
– Suède	0.91
– Suisse	8.21
– Pays-Bas	0.34
– Grande-Bretagne	1.43
– Etats-Unis	45.11
– Uruguay	0.07

Total **100.00**

selon la note de solvabilité (obligations):

– Notation > AA-	44.18
– Notation <= AA-	55.82
– non Investment Grade:	0.00

Total **100.00**

Prêt de titres

Actifs et rendements / chiffres clés

Actif géré moyen (1)	504 886 410.36 USD
Titres prêtés en moyenne (2)	126 846 667.01 USD
Quota de Garanties moyen	106.93%
Quota de prêts de titres moyen (2)/(1)	25.12%

Annexe 3 – Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (SFTR) (non audité)

Le Fonds s'engage dans le cadre de la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (SFTR) (tel que défini à l'article 3 du Règlement (UE) 2015/2365). Les opérations de financement sur titres comprennent les transactions de rachat, les prêts/emprunts de titres ou de matières premières, les opérations d'achat / de rachat ou de vente / revente ainsi que les transactions de prêts sur marge via leur orientation (exposition) sur des opérations de prise en pension au cours de l'année. Conformément à l'article 13 du Règlement, les informations relatives aux opérations de financement sur titres sont mentionnées ci-dessous:

Informations générales

Le tableau suivant détaille les valeurs des prêts de titres par rapport à la valeur nette d'inventaire et à tous les titres prêtables du compartiment concerné au 31 août 2024.

	Prêts de titres en % de la valeur nette d'inventaire	Prêts de titres en % de tous les titres prêtables
UBS (Lux) Emerging Economies Fund		
– Global Bonds (USD)	19.42%	21.60%

Le montant total (montant absolu) des titres prêtés figure à la Note 15 – Dérivés de gré à gré et prêts de titres.

Données relatives à la réutilisation des garanties

Part des garanties obtenues réutilisées: Néant

Revenu du Fonds lié au réinvestissement de garanties en espèces: Néant

Données relatives à la concentration

Dix principaux émetteurs de garanties pour toutes les opérations de financement sur titres par compartiment:

UBS (Lux) Emerging Economies Fund – Global Bonds (USD)	
United States	18 088 139.54
Japan Government Ten	15 249 289.49
French Republic	13 036 594.25
Microsoft Corp	5 193 308.53
Japanese Government CPI Linked Bond	3 357 522.07
Canada	1 920 421.25
Nestle SA	1 641 350.84
Bank of America Corp	1 600 539.09
BNP Paribas SA	1 556 825.77
Partners Group Holding AG	1 479 420.25

Dix principaux émetteurs des opérations de financement sur titres

La contrepartie à toutes les opérations de financement sur titres pour les compartiments de cette société est actuellement UBS Switzerland AG.

Conservation des garanties que le Fonds a obtenues dans le cadre d'opérations de financement sur titres

Détenues à 100% par UBS Switzerland AG.

Conservation des garanties que le Fonds a constituées dans le cadre d'opérations de financement sur titres

Néant

Données de transaction agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres ventilées séparément selon:

Type et qualité des garanties:

Les informations concernant

– le type des garanties sont mentionnées à la «Note 15 – Dérivés de gré à gré et prêts de titres»

– la qualité des garanties sont mentionnées dans les Annexe 2 – Garanties – Prêts de titres (non audité) «selon la note de solvabilité (obligations)»

Annexe 3 – Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (SFTR) (non audité)

Durée des garanties, ventilée selon la durée

UBS (Lux) Emerging Economies Fund – Global Bonds (USD)	
jusqu'à 1 jour	-
De 1 jour à 1 semaine	-
De 1 semaine à 1 mois	108 967.74
De 1 semaine à 3 mois	3 984 782.26
De 3 mois à 1 an	3 404 021.88
plus de 1 an	53 070 176.88
illimité	51 738 365.38

Devises des garanties

Devise des garanties	Pourcentage
USD	46.15%
JPY	18.50%
EUR	17.15%
CHF	8.75%
GBP	3.30%
CAD	3.13%
SEK	0.93%
SGD	0.76%
NOK	0.43%
AUD	0.41%
DKK	0.21%
NZD	0.14%
HKD	0.14%
Total	100.00%

Durée des opérations de financement sur titres, ventilée selon la durée:

UBS (Lux) Emerging Economies Fund – Global Bonds (USD)	
jusqu'à 1 jour	104 311 856.34
De 1 jour à 1 semaine	-
De 1 semaine à 1 mois	-
De 1 semaine à 3 mois	-
De 3 mois à 1 an	-
plus de 1 an	-
illimité	-

Pays dans lequel les contreparties des opérations de financement sur titres sont établies:

100% Suisse (UBS Switzerland AG)

Règlement et compensation

UBS (Lux) Emerging Economies Fund – Global Bonds (USD) Prêts de titres	
Règlement et compensation	
Contrepartie centrale	-
Bilatéral	-
Trilatéral	104 311 856.34 USD

Annexe 3 – Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (SFTR) (non audité)

Informations sur les revenus et les frais des différents types d'opérations de financement sur titres

Toutes les frais relatifs à l'exercice des opérations de financement sur titres et à leur couverture sont à la charge des contreparties et du dépositaire.

Les prestataires qui fournissent des services au Fonds dans le cadre des prêts de titres sont en droit de percevoir une commission à cet égard. Le montant de cette commission est contrôlé une fois par an et ajusté en tant que de besoin. Actuellement, 60% du revenu brut perçu dans le contexte des opérations de prêt de titres négociées aux conditions normales de marché sont portés au crédit du compartiment concerné, tandis que 30% et 10%, respectivement, sont conservés à titre de commissions par UBS Switzerland AG, en tant que fournisseur de services de prêt de titres responsable de la gestion courante des activités de prêt de titres et des sûretés, et par UBS Europe SE, Luxembourg Branch, agissant en qualité d'agent de prêt de titres en charge de la gestion des transactions, des activités opérationnelles courantes et de la conservation des sûretés. Toutes les commissions liées au programme de prêt de titres sont prélevées de la part du revenu brut qui revient aux agents de prêt de titres. Cela couvre tous les coûts directs et indirects issus des activités de prêt de titres. UBS Europe SE, Luxembourg Branch et UBS Switzerland AG font partie du groupe UBS.

Ratio des revenus (Fonds)

UBS (Lux) Emerging Economies Fund	Pourcentage
– Global Bonds (USD)	0.70%
– Global Short Term (USD) ¹	0.06%

¹ en liquidation au 30 novembre 2023

Ratio des revenus (Agent prêteur de titres)

UBS (Lux) Emerging Economies Fund	Pourcentage
– Global Bonds (USD)	0.28%
– Global Short Term (USD) ¹	0.02%

¹ en liquidation au 30 novembre 2023

Annexe 4 – Principes de rémunération pour la Société de gestion (non audité)

Le Conseil d'administration d'UBS Asset Management (Europe) S.A.* (la «Société de gestion» ou le «GFIA») a adopté un Cadre de rémunération (le «Cadre») qui vise à garantir d'une part, la conformité du cadre de rémunération avec les lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement les dispositions

- (i) de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières, telle que modifiée en tant que de besoin (la «Loi OPCVM»), qui transpose la Directive 2009/65/CE (la «Directive OPCVM»), modifiée par la Directive 2014/91/UE (la «Directive OPCVM V»);
- (ii) de la directive 2011/61/UE sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs («Directive GFIA»), transposée en droit luxembourgeois par la loi du 12 juillet 2013 («Loi GFIA»), telle que modifiée en tant que de besoin;
- (iii) des orientations de l'AEMF relatives aux bonnes politiques de rémunération applicables aux sociétés de gestion relevant de la Directive OPCVM (ESMA/2016/575) et des orientations de l'AEMF relatives aux bonnes politiques de rémunération applicables aux sociétés de gestion relevant de la Directive GFIA (ESMA/2016/579), publiées le 14 octobre 2016;
- (iv) de la circulaire CSSF 10/437 du 1^{er} février 2010 intitulée «Lignes directrices concernant les politiques de rémunération dans le secteur financier»;
- (v) de la directive 2014/65/UE concernant les marchés d'instruments financiers (MiFID II);
- (vi) du règlement délégué (UE) 2017/565/EU de la Commission du 25 avril 2016 complétant la directive 2014/65/UE (MiFID II Niveau 2);
- (vii) du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers («SFDR»);
- (viii) la circulaire CSSF 23/841, transposant les orientations de l'ESMA sur certains aspects des exigences de rémunération MiFID II (ESMA 35-43-3565) (Orientations MiFID ESMA);

et, d'autre part, le respect des Principes de rémunération totale d'UBS Group AG (le «Groupe UBS»).

Le Cadre vise à ne pas encourager les prises de risques excessives, à prévoir des mesures pour éviter les conflits d'intérêts, à être compatible avec et à promouvoir une gestion des risques saine et efficace, y compris du risque de durabilité le cas échéant, et à être cohérente avec la stratégie, les objectifs et les valeurs d'UBS Group.

De plus amples informations sur le Cadre de la Société de gestion/du GFIA, qui décrit, entre autres, la méthode de calcul des rémunérations et avantages, sont disponibles à l'adresse <https://www.ubs.com/global/en/asset-management/investment-capabilities/white-labelling-solutions/fund-management-company-services/fml-procedures.html>.

Le Cadre est réexaminé tous les ans par les fonctions de contrôle de la Société de gestion/du GFIA après examen et actualisation par le service des Ressources humaines et est approuvée par le Conseil d'administration de la Société de gestion/du GFIA. La dernière approbation par le Conseil d'administration remonte au 4 octobre 2023. Aucun changement important n'a été apporté au Cadre.

Application des exigences et divulgation des rémunérations

Conformément à l'Article 151 de la Loi OPCVM et à l'Article 20 de la Loi GFIA, la Société de gestion/le GFIA est tenu(e) de publier au moins une fois par an certaines informations concernant son cadre de rémunération et les pratiques appliquées à ses Collaborateurs identifiés.

La Société de gestion/Le GFIA se conforme aux principes de la Directive OPCVM/la Directive GFIA d'une manière et dans une mesure appropriées à sa taille, à son organisation interne ainsi qu'à la nature, à l'étendue et à la complexité de ses activités.

Au regard du volume total d'OPCVM et de FIA gérés, la Société de gestion/le GFIA considère que, bien qu'une grande partie de ceux-ci ne constituent pas des placements complexes ou risqués, le principe de proportionnalité n'est pas applicable au niveau de l'entreprise mais l'est à l'échelon des Collaborateurs identifiés.

En appliquant le principe de proportionnalité pour les Collaborateurs identifiés, les exigences suivantes relatives aux processus de paiement pour les Collaborateurs identifiés ne sont pas appliquées:

- Versement d'une rémunération variable sous la forme d'instruments liés principalement aux fonds auxquels se réfère leur activité;
- Exigences de report;
- Périodes de rétention;
- Incorporation de facteurs de risque ex-post (c.-à-d. clauses de malus ou de reprise).

* Au 1^{er} octobre 2024, UBS Fund Management (Luxembourg) S.A a été redénommée en UBS Asset Management (Europe) S.A.

Annexe 4 – Principes de rémunération pour la Société de gestion (non audité)

Les exigences de report restent toutefois applicables lorsque la rémunération annuelle totale de l'employé dépasse le seuil défini en vertu du cadre de rémunération d'UBS Group; la rémunération variable sera traitée conformément aux règles du plan définies en vertu du cadre de rémunération d'UBS Group.

Rémunération du personnel de la Société de gestion/du GFIA

Les montants globaux de la rémunération totale, ventilée en rémunération fixe et variable, versés par la Société de gestion/le GFIA à ses collaborateurs et à ses Collaborateurs identifiés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 sont les suivants:

EUR 1 000	Rémunération fixe	Rémunération variable	Rémunération totale	No de bénéficiaires
Ensemble des collaborateurs	12 161	2 787	14 948	104
- dont les Collaborateurs identifiés	6 794	2 159	8 953	44
- dont les Cadres dirigeants*	1 937	677	2 614	10
- dont les Autres collaborateurs identifiés	4 857	1 482	6 339	34

* Le Cadre dirigeant incluent le CEO, les Conducting Officers, le Head of Compliance, les Branch Managers et l'Independent Director.

Rémunération des collaborateurs des délégataires

À mesure que les pratiques de marché ou la réglementation évoluent, le ou les gestionnaires du portefeuille peuvent considérer qu'il est approprié d'apporter des modifications quant à la méthode de calcul des informations quantitatives sur la rémunération. Lorsque de tels changements sont effectués et en cas de modification du nombre de collaborateurs identifiés et ou de changement du nombre de compartiments au cours de l'année, cela peut avoir pour conséquence que les informations relatives au fonds ne soient pas comparables aux informations fournies l'année précédente.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, la rémunération totale versée par tous les Gestionnaires délégués à leurs Collaborateurs identifiés en lien avec le Fonds s'est élevée à 154 256 EUR, dont 115 838 EUR au titre de la rémunération variable (2 bénéficiaires).

 Follow us on LinkedIn

www.ubs.com

